

# EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOURBACH-LE-HAUT DU 27 SEPTEMBRE 1957 AU 5 DÉCEMBRE 1965

Séance du 27 septembre 1957

1. Le CM, après exposé du maire l'informant de l'approbation par l'autorité de tutelle du projet d'installation d'ouvrages divers destinés à l'éclairage public de la commune, considérant que le devis, pour l'ensemble des travaux se situe à 968000 frs, et que sous ces conditions il n'y a pas lieu de procéder à adjudication, autorise le maire,

- à signer avec l'EDF un marché de gré à gré pour ce qui concerne l'exécution des ouvrages et se montant à 412000 frs,

- à signer, en ce qui concerne les travaux du devis, et après appel d'offres restreint, un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Les charges qui résulteront de l'ensemble de ces travaux seront couvertes par les fonds libres de la commune.

Séance du 6 octobre 1957

Le maire informe le CM qu'il y a lieu de revenir sur la décision prise par le CM le 28.7.1957, notamment en ce qui concerne le montant de la participation de la commune au projet d'extension du réseau d'eau envisagé. En effet, après avoir contacté, les deux bénéficiaires immédiats des travaux projetés, le maire, a reçu des deux personnes en question les engagements suivants:

- M. Buttiaux s'engage à subventionner les travaux jusqu'à concurrence de 200000 frs payables en 2 annuités égales de 100000 frs chacune,. La première annuité sera réglée dès la fin des travaux et la seconde 12 mois plus tard.

- M. Fischer de son côté s'engage à exécuter une partie des travaux de terrassement évalués à 130000 frs approximativement.

Le montant restant à la charge de la commune serait de 320000 frs. Le CM est d'accord avec cette répartition des frais et autorise le maire à signer avec Bohler, installateur à Masevaux, un marché de gré à gré pour ces travaux.

Séance du 8 décembre 1957

Le maire ouvre la séance en invitant le CM à observer une minute de silence en la mémoire de Bruno Schuffenecker, adjoint, décédé le 5 décembre 1957.

A la suite de ce décès, le CM est réduit à 9 membres, M. Kuder, actuellement domicilié à Mulhouse, ne participant plus aux séances.

Le maire informe le CM qu'il y a lieu dans la quinzaine de la vacance de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Il propose en outre que cette élection se fera sans élections complémentaires, le CM comptant toujours plus que deux tiers de son effectif légal. Le CM fixe au dimanche 15 décembre 1957 la date de l'élection d'un nouvel adjoint.

#### Séance du 15 décembre 1957

1. La police d'assurance couvrant la responsabilité civile de la commune étant venue à expiration, le CM, décide de contracter auprès de la Cie l'Alsacienne pour une durée de 10 ans une nouvelle police.
2. Le CM décide de contracter auprès de la Cie d'assurance l'Alsacienne pour une durée de 10 ans, avec effet du 1 septembre 1957, une assurance couvrant les risques accidents des élèves et maître.
3. La police couvrant les risques accidents des Sapeurs-Pompiers étant venue à expiration, le CM, décide de contracter auprès de la Cie d'assurance l'Alsacienne, pour une durée de 10 ans, une nouvelle police d'assurance.
4. Budget supplémentaire 1957: recettes 1310364 frs, dépenses 1307182 frs.
5. Budget primitif 1958: recettes 2037543 frs, dépenses 2032291 frs.
6. Le CM décide de voter au nombre de 5000 les centimes additionnels pour l'exercice 1958.
7. Le CM fixe au nombre de 600 les centimes de la taxe vicinale pour l'exercice 1958.

#### Election d'un adjoint en remplacement de Schuffenecker Bruno le 15 décembre 1957

La séance est présidée par le maire.

Nombre de votants 8, majorité absolue 5

Ont obtenu: Méthia Bruno 7, Méthia Alphonse 1

Méthia Bruno est proclamé adjoint.

#### Séance du 18 mai 1958

1. Le CM décide de prendre à charge les frais occasionnés par le décès de Schuffenecker Bruno , adjoint décédé le 5 décembre 1957: insertion de l'avis mortuaire dans le journal L'Alsace et le journal Nouveau Rhin Français et l'achat d'une couronne soit au total 16073 frs.
2. Le maire soumet au CM, pour approbation, une facture de 41779 frs de l'entreprise Bihler, Knibihler de Bourbach-le-Bas, pour travaux de peinture effectués aux bâtiments communaux.
3. Le maire soumet au CM, pour approbation, une facture de 18469 frs de Bernard Koenig, ferblantier à Oberbruck, pour travaux de réparation d'une cheminée de l'école, travaux exécutés en 1956.
4. Le CM approuve une facture de 19332 frs de l'entreprise Mancassola de Masevaux, pour travaux de réparation en plâtrerie, plafond et socle, à l'ancienne salle de classe de l'école des filles.
5. Compte de gestion du receveur municipal, exercice 1957.
6. Régularisation des excédents des dépenses de l'exercice 1957.

#### Séance du 21 septembre 1958

1. Le CM, sur proposition du maire, décide de nommer au poste de secrétaire de mairie, à titre permanent: F. Walgenwitz, en remplacement de M; Armand Elsaesser, lequel a quitté le poste le 1er octobre 1958. M. Walgenwitz sera titularisé à partir du 1er octobre 1958. Son traitement sera fixé conformément au barème en vigueur, à savoir celui, basé sur l'échelle indiciaire de 90, 7ème classe barème correspondant aux communes de 2ème catégorie.
2. Le maire informe le CM de la nécessité de relever les sommes assurées actuellement sur les bâtiments communaux.

A cet effet, le maire soumet au CM une police de la Cie Rhin et Moselle calculée sur la surface des bâtiments communaux. La somme assurée s'élèverait à partir du 1er mai 1958 jusqu'au 1er mai 1964 à la somme de 45759000 frs, convertie au prorata de chaque objet et valeur par les Cie Rhin et Moselle, La Concorde et l'Union, dans les proportions respectives de 50%, 45% et 5%. A cette somme correspondrait donc une prime annuelle de 17692 frs.

Séance du 19 octobre 1958

Le maire décide, avec l'accord du CM, d'affecter la totalité du bois de chauffage soit 63 stères, aux services municipaux pour les années 1959-1960. Par conséquent, la dotation réservée aux services communaux pour l'année 1960 sera de 33 stères.

Séance du 14 décembre 1958

1. Le CM, sur proposition du maire, décide de prendre à sa charge les frais occasionnés par le décès de Camille Lotz, ancien conseiller municipal membre de l'amicale des sapeurs-pompiers, à savoir 5500 frs pour l'achat d'une couronne mortuaire.
2. Le maire soumet au CM pour approbation, une facture de 153400 frs, hors devis, de Joseph Rottner 160bis, Fbg de Colmar à Mulhouse, pour travaux spéciaux d'installation de l'éclairage public, travaux exécutés en 1958.
3. Le CM vote une subvention de 5000 frs en faveur de la section locale des sapeurs-pompiers.
4. Le CM vote une subvention de 500 frs en faveur des pupilles du Haut-Rhin.
5. Le CM vote une subvention de 500 frs en faveur du timbre antituberculeux.
6. Le CM vote une subvention de 3000 frs en faveur du Cours Complémentaire de Masevaux.
7. Après délibération, le CM décide l'érection d'un monument commémoratif aux morts des guerres mondiales 1914-18 et 1939-45. Les travaux seront adjugés à Joseph Schneider, sculpteur, 52 rue Principale à Felling au devis estimatif de 554505 frs.

Séance du 1er février 1959

1. Le CM décide de connivence avec le maire de fixer à 150 frs le taux horaire des traitements alloués aux ouvriers temporaires éventuellement engagés par la municipalité pour travaux de voirie et entretien. Ce taux a droit de vigueur à partir du 1er janvier 1959.
2. Budget supplémentaire de l'exercice 1958: recettes 1876173 frs, dépenses 1253472 frs.
3. Budget primitif de l'exercice 1959: recettes 2632754 frs, dépenses 2628753 frs.
4. Le CM décide de voter au nombre de 5600 les centimes additionnels pour l'exercice 1959. Le produit de ces centimes sera destiné à couvrir les dépenses extraordinaires.

Elections municipales du 8 mars 1959 et du maire et adjoint du 26 mars 1959

Composition du nouveau conseil municipal:

Nussbaum François, ouvrier mineur, maire

Lerch Emile, mécanicien, adjoint

Beltzung Bernard ouvrier mineur

Buttiaux René biologiste

Daegelen Eugène épicier cafetier

Ehlinger Albert bûcheron

Méthia Alphonse ouvrier mineur  
Méthia Bruno bûcheron  
Muesser Charles fondeur  
Nussbaum Adolphe contremaître  
Nussbaum Eugène contremaître

Séance du 5 avril 1959

1. Le CM, en référence à la circulaire préfectorale du 3 avril 1959, vote un crédit de 2000 frs en faveur des sinistrés de Madagascar.

Séance du 2 mai 1959

1. Le maire propose au CM d'adhérer à la commission intercommunale de voirie. Le CM accorde au maire leur accord. Afin de bénéficier des avantages alloués par le crédit Barangé la municipalité a mis sur pied un projet de construction de WC scolaires sur des bases modernes et hygiéniques.

2. Nomination du chef de corps des sapeurs-pompiers, Charles Muesser.

3. Bois de chauffage 81 stères à 2000 frs par stère - forfait.

5. Loyer de M. Nadler à 2000 frs par mois, et Melle Marie Méthia à 1500 frs par mois à partir du 1er mai 1959.

Séance du 31 mai 1959

1. Le maire informe le CM que pour l'extension du réseau électrique Baeselbach, Boutique, Hundsruck, la commune obtiendrait une subvention de 75%, les 25% restant seront payés par les différents usagers à savoir Baeselbach, Boutique en particulier. Le Cm décide:

- de demander le devis estimatif de ces travaux à l'EDF.

- de s'informer si cette subvention de 75% est donnée.

- de conclure une convention écrite entre la commune et les usagers pour le paiement des 25%.

2. Le CM décide de confier au service des Ponts et Chaussées l'enrobage de la place de l'église qui revient à 50000 frs.

3. Le CM décide de nommer au poste de secrétaire de mairie, à titre provisoire, M. A. Walter en remplacement de M. Walgenwitz François lequel a quitté le poste le 1er mai 1959. M. Walter entrera en fonction le 1er mai 1959.

Séance du 5 juillet 1959

1. Le CM décide de renouveler la location de la pêche dans le Bourbach pour une durée de 3 ans. Le montant s'élèvera à 30000 frs.

2. Le CM décide de fixer à 170 frs le taux horaire des traitements alloués aux ouvriers temporaires éventuellement engagés par la municipalité pour travaux de voirie et d'entretien. Ce taux a droit de vigueur à partir du 1er mai 1959.

3. Le CM décide d'accepter le devis estimatif concernant l'érection du monument aux morts et dont le montant s'élève à 492871 frs.

4. Le CM ayant réexaminé la situation créée à la suite de la suppression du Tribunal Cantonal à Masevaux, après avoir entendu l'exposé du maire, proteste tout d'abord contre cette mesure qui rend toutes les démarches de la population du canton de Masevaux plus difficiles que jamais, étant donné que cette nouvelle juridiction fonctionne à Thann, ville avec laquelle les communications sont très mauvaises, demande en outre le maintien absolu du livre foncier à Masevaux et l'institution d'une juridiction évitant aux justiciables tout déplacement pour comparaître devant la juridiction gracieuse et l'institution de tous les services et communications rendant le contact de la population plus facile, en matière de Tutelle ou autres affaires relevant de sa compétence.

5. Le CM décide de faire application, pour le calcul des indemnités du maire et de l'adjoint, des taux maxima prévus par l'article 87 du code susvisé, par référence au régime de rémunération des indemnités de l'état. Cette délibération a été réalisée en l'absence du maire et de l'adjoint.

Séance du 13 août 1959

1. Considérant que la commune a supporté jusqu'à présent la totalité des impositions dues au fonds de développement des adductions d'eau, qu'un projet particulièrement onéreux de captage des sources est à l'étude, et tenant compte de la situation financière de la commune notoirement pénible actuellement, le CM a jugé utile d'instituer un tarif forfaitaire de consommation de l'eau dont le tableau s'établit comme suit:

- par prise d'eau: pour les adultes 1500 frs, pour un adulte supplémentaire 500 frs, pour une bête (chevaux, bovins) 200 frs, toute personne de plus de 14 ans est considérée comme adulte.

2. Le CM approuve les comptes de gestion du receveur municipal.

3. Le CM approuve les excédents des dépenses et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face.

4. Le CM approuve l'arrêté pris par le maire concernant la réglementation du stationnement sur la place de l'église.

5. Le CM approuve le devis des travaux de transformation, aménagement et réparations de la mairie et de l'école. Il vote à cet effet un crédit de 4 millions de frs, servant à faire face à l'ensemble de la dépense, y compris les honoraires d'architecte.

Le Cm décide de fractionner ce capital de 4 millions en deux tranches égales de 2 millions chacune. Les moyens financiers à affecter à la réalisation de cette première tranche seront constitués par un emprunt à réaliser auprès de la Caisse de Dépôts et Prêts de Bourbach-le-Haut, consenti par cet organisme au taux de 5,5% amortissable en dix ans.

Le CM charge par ailleurs le maire d'instruire auprès des organismes de crédit de son choix (Caisse d'Epargne de Thann, Caisse de dépôts et consignations à Paris, notamment) d'autres demandes de prêts destinés au financement de la deuxième tranche de 2 millions à réaliser au début de l'année 1960.

Le CM sollicite une subvention aussi élevée que possible sur les fonds spéciaux de l'allocation scolaire. Il charge par ailleurs le maire, d'établir, le cas échéant d'autres demandes de subventions auprès du département et de l'état. Le CM sollicite également l'établissement du permis de construire et insiste enfin sur l'urgence des travaux à effectuer.

6. Il a été convenu d'amortir le prêt de 2 millions auprès de la Caisse des Dépôts et de Prêts dans une période de 10 ans, son taux a été fixé à 5,5%. Ces conditions créent à la commune

une annuité constante de 265335 frs. Pour créer les ressources en vue d'assurer la couverture de l'annuité de cet emprunt, et prévoyant par ailleurs dès l'abord les conséquences de la réalisation d'un 2ème emprunt de 2 millions également à un taux sensiblement identique début 1960, le CM décide de voter dès maintenant 14400 centimes supplémentaires avec effet au 1er janvier 1960. La valeur du centime étant de 48,98, la couverture de ces 2 emprunts successifs est ainsi très largement assurée.

Cette dernière résolution, soumise, à l'issue des débats, à l'épreuve du scrutin secret, a été adoptée par 8 voix contre 1.

7. Le CM s'étonne des subventions obtenues pour le projet de l'électrification des écarts Baeselbach, Buttig, Hundsruck, alors qu'en 1958, le projet d'éclairage public de la commune n'a profité d'aucune subvention semblable.

Séance du 4 octobre 1959

1. Se référant à l'arrêté de nomination du 28 septembre 1959 qui charge M. Marcel Basler, né le 30 novembre 1933, du secrétariat de mairie, le CM fixe la rémunération de celui ci. Comme la nomination, cette rémunération prend effet au 1er septembre 1959, date à laquelle la municipalité a accepté la démission du précédent secrétaire temporaire M. A. Walter.

2. Rémunération balayeuse: Le CM décide de fixer le taux horaire du salaire de Mme Méthia Antoinette, née le 25.10.1929, chargée de l'entretien des locaux scolaires, à 170 frs.

3. Prenant connaissance de la qualité d'infirmière diplômée de Mme Marcel Basler, le CM, exprime à l'unanimité sa satisfaction en apprenant la prochaine installation de celle ci dans la commune.

4. Le CM élit une commission administrative du bureau d'aide sociale, sont élus: F. Nussbaum, Emile Lerch, Adolphe Nussbaum, Charles Muesser et Alphonse Méthia.

5. Le CM à l'unanimité élit ses représentants à la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales: Messieurs Trementin et Doignon.

6. Le CM considérant que le receveur municipal est un guide éclairé de la municipalité en matière financière, décide que M. Henri Barbier, continuera à percevoir l'indemnité annuelle de gestion de 1200 frs, à compter du 1er janvier 1959.

7. Le CM approuve l'arrêté pris par le maire portant réglementation du stationnement des marchands ambulants sur le territoire de la commune.

8. Considérant que jusqu'à présent les marchands ambulants et forains, n'ont versé à la commune que des redevances assez faibles au titre de la taxe locale, le CM, a jugé utile de leur faire acquitter un droit de place pour l'emplacement qui leur a été fixé par l'arrêté en date du 4 octobre 1959. Le droit de place s'élèvera à 300 frs par jour. Le CM décide que ce droit sera recouvert par l'émission de tickets numérotés dont les marchands devront se munir à la mairie avant d'engager leur opération de vente. La gendarmerie, le garde-champêtre, la police locale, seront chargés du contrôle de cette procédure.

9. Après un compte-rendu de la dernière réunion du syndicat intercommunal de la voirie par René Buttiaux, le CM décide:

- Faire reconnaître le chemin vicinal Bourbach-le-Bas - Bourbach-le-Haut comme route d'intérêt touristique et de faire à cet effet la demande nécessaire à la sous-préfecture.

- De faire au maire de Masevaux, président du syndicat intercommunal de la voirie, la demande d'étude de la réfection du chemin du Grund en la forme de devis, plan de financement, etc..

10. Le CM approuve le financement de travaux de réfection de l'école et de la mairie et charge le maire de passer avec la CMDP de Bourbach-le-Haut le contrat de prêt dont il retrace la ligne générale: Capital de 2 millions amortissable en 10 annuités constantes, taux d'intérêt annuel de 5,5%, délai de 6 mois pour retirer les fonds en une ou plusieurs fois, échéance des annuités entre le 30 octobre et le 15 novembre de chaque année, les clauses les plus avantageuses possibles en cas de remboursements anticipés, le contrat prend effet le 1er novembre 1959.

11. Etant donné que le logement de service de l'instituteur est inhabitable et que les travaux de réfection projetés n'ont pas encore pu être entrepris, la commune accorde à l'instituteur, une indemnité de logement (la plus haute possible). L'instituteur fait bi-quotidiennement le trajet Mulhouse-Bourbach-le-Haut, sa famille résidant à Mulhouse.

Le CM décide d'allouer à M. Basler, instituteur, une indemnité de logement (déplacement) de 15000 frs par mois à compter du 15 septembre 1959, date d'entrée en fonction et ce pendant une durée de 3 mois, délai dans lequel le logement de service devrait pouvoir être occupé.

12. Le CM fixe le tarif de rémunération du coupeur et porteur de bois de chauffage des locaux municipaux:

- 1300 frs par toise de bois coupé,
- 1600 frs par toise de bois porté dans les greniers.

Les bénéficiaires de cette rémunération seront Méthia Armand (coupeur) et Jean-Claude Lerch (porteur).

13. Le CM décide d'accepter le devis des Eaux et Forêts de 32000 frs, estimant les dépenses pour le repeuplement de la forêt communale.

14. Le CM charge le maire de présenter au responsable de l'Association Familiale une convention très prudente concernant l'électrification du Baeselbach, afin de n'engager en cas d'acceptation en aucune façon les finances de la commune.

15. Le CM approuve les démarches entreprises pour obtenir des subventions permettant d'organiser au sein d'un Foyer Rural les loisirs de la jeunesse de la commune.

Séance du 25 octobre 1959

1. Le CM décide de n'incorporer aucun chemin rural à l'état d'entretien dans la voirie communale.

2. Le maire rappelle au CM la demande d'électrification de l'écart Baeselbach présentée par l'Association Familiale Mulhouse et Antoine Weber.

Le CM, vu le devis de 3 millions d'août 1959 de l'EDF, décide d'approuver le devis en question, de se prononcer pour l'exécution des travaux, d'autoriser le maire de procéder à l'adjudication et de signer les marchés, ainsi que la convention à intervenir avec l'EDF fixant les conditions d'exécution, de financer les travaux de la façon suivante: subvention du Ministère de l'agriculture 1680000 frs, participation de l'EDF 570000 frs, participation de particulier 750000 frs.

3. Sur les conseils du sous-préfet, le Cm décide de modifier le mode de recouvrement des droits de place des marchands ambulants institués le 4 octobre 1959. Au lieu de tickets

numérotés il établit une liste des marchands. Les marchands seront avisés à la fin de chaque trimestre de la somme totale à payer sur ordre du receveur municipal par titre nominatif.

4. Le CM décide de réviser la liste des emplois permanents à temps non complet établie en 1952. Il porte sur cette liste Mme Antoinette Méthia, de ce fait 2 postes d'emplois permanents à temps non complet sont créés par la commune: secrétaire de mairie et balayeuse des locaux scolaires et mairie.

Additif à la séance du 4 octobre 1959

1. Le maire expose au CM qu'un 2ème emprunt de 2 millions de frs est à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Paris, pour le financement de la 2ème tranche de travaux de l'école et de la mairie en application du programme fixé par la délibération en date du 13 août 1959. Le CM approuve et invite le maire à réaliser l'emprunt de 2 millions de frs.

Séance du 19 décembre 1959

1. Budget supplémentaire de l'exercice 1959: recettes 2698568 frs, dépenses 2698407 frs.

2. Budget primitif pour l'exercice 1960: recettes 100750 NF, dépenses 100671 NF .

3. Le CM décide de dresser une nouvelle liste des propriétaires de chiens. Il demande à la population intéressée de se faire connaître à la mairie avant le 1er février et fixe la taxe comme suit:

- chien de luxe 1200 frs,

- chien de garde 600 frs.

4. Le CM élit un conseiller municipal des orphelins et un adjoint: Méthia Bruno et Lerch Emile pour le deuxième.

5. Le CM fixe le salaire mensuel de la balayeuse des locaux scolaires à 40 NF à compter du 1er janvier 1960.

Séance du 24 janvier 1960

1. Le CM ayant nommé Mme Antoinette Méthia née Hans au poste permanent à temps non complet de balayeuse des locaux scolaires, prévoyant que les travaux d'entretien seront plus importants que par le passé, accorde un salaire mensuel de 40 NF.

2. Le CM décide d'approuver le projet de convention concernant la couverture collective des travaux forestiers dans le Haut-Rhin et donne en outre le pouvoir au représentant de l'association des maires du Haut-Rhin de signer ce document.

3. Le CM décide d'approuver le nouveau plan du monument aux morts de la commune. Il charge le maire de faire réviser les devis en conséquences afin de pouvoir commencer les travaux le plus vite possible. Il souhaiterait que la construction du monument aux morts coïncide avec les travaux de terrassement nécessaires pour les nouvelles canalisations correspondant aux installations sanitaires de la mairie-école.

4. Le maire rend compte des travaux d'entretien de la voirie effectués durant l'année écoulée. Ces travaux ont été relativement importants vu de nombreux impondérables, tel que rupture de la conduite d'eau, et se sont avérés très importants à réaliser par un seul ouvrier temporaire. Dans ces conditions, prévoyant des travaux de même importance pour l'année en cours, le CM décide, pour régulariser la situation de Paul Nussbaum, ayant accompli les travaux urgents

durant l'année 1959, de l'engager comme 2ème homme temporaire. Il lui est accordé le taux horaire de 1,70 NF.

5. Le CM, après exposé du maire sur les difficultés financières de la commune sollicite une subvention afin de couvrir partiellement les frais engagés pour l'aménagement de la nouvelle mairie. Ces frais s'élèveront théoriquement à 6500 NF. Le Cm prévoit en outre l'achat absolument indispensable de matériel pour cette nouvelle salle (particulièrement l'achat d'un appareil de chauffage). Or ces dépenses s'avèrent impossible dans l'état actuel du budget communal.

6. Le CM fixe les nouvelles taxes sur les chiens comme suit:

- chien d'agrément 3 NF,
- chien de garde 0,60 NF.

7. Le CM considérant que l'instituteur n'a pas encore pu occuper le logement de service en cours d'aménagement, prévoyant encore un délai de 2 mois à partir du 1er janvier pour terminer définitivement ces travaux, décide de faire bénéficier Marcel Basler de l'indemnité de logement et de déplacement qui lui a été accordée lors de son installation dans la commune, à savoir 150 NF par mois.

8. La population de Bourbach-le-Haut, propriétaire des terres régies par la Société des Pâturages, de tradition séculaire, exprime sa volonté de faire don de cette propriété à la commune de Bourbach-le-Haut. Cette décision a été prise par voie de référendum dont les résultats sont les suivants: 99 oui, 2 non, 1 bulletin nul.

Le CM considérant que seulement 2,12% de la population totale est hostile à ce don décide d'accepter la donation faite par la Société des pâturages et se charge de tous les frais pouvant résulter de la transcription de ces terres, ainsi que tous les frais d'entretien à venir. Il prévoit à l'avenir un reboisement partiel dès que les conditions budgétaires le permettront.

9. Le CM décide de fixer le prix du bois de chauffage pour les habitants de la commune:

Quartier hêtre, 1 toise 80 NF, quartier chêne 75 NF, rondins hêtre 70 NF, rondins chêne 70 NF et rondins sapins 65 NF.

9. Dans le cas où les terres de la Société de pâturages seront transcrites sur le compte de la commune, le CM décide de louer un pré de environ 2ha5 à Jean Brun, location 20 NF plus charges sociales.

Séance du 13 mars 1960

1. Le CM après avoir pris connaissance du devis du monument aux morts, établi suivant les nouveaux plans, décide:

- d'accepter le devis de 5106,86 NF
- demande l'exonération de la taxe locale
- de pouvoir bénéficier d'une subvention aidant à financer les travaux d'érection de ce monument.

2. Le maire expose les raisons ayant obligé la municipalité alors en fonction de demander l'autorisation de capter une source dans la parcelle 2 de la forêt domaniale de Masevaux. Ces raisons restant toujours valables le CM a l'honneur de demander le renouvellement de cette concession périmée actuellement.

3. Le CM décide, comme les années précédentes, d'affecter 63 stères de bois de chauffage aux services de la commune.

4. Pour permettre l'équilibre de la section extraordinaire le CM donne son accord au prélèvement sur recettes ordinaires de la somme de 2309364 frs.

5. Le CM prie le sous-préfet d'intervenir auprès des services des Ponts et Chaussées, afin d'obtenir par temps de neige un déblaiement plus rationnel à l'aide du chasse-neige de la route Joffre traversant la commune. Le CM déplore, en effet, que la route en question n'a été que partiellement déblayée au cours de la saison d'hiver passé. Il s'étonne de ce que le col du Hundsruck soit ouvert à partir de Bitschwiller alors qu'il reste toujours fermé sur le versant de Masevaux, étant entendu que les distances Masevaux-Col du Hundsruck sont plus courtes que celles de Bitschwiller à ce même col.

Le CM émet le vœu que la route Joffre soit dégagée l'hiver prochain jusqu'au col du Hundsruck par les services des Ponts et Chaussées de la circonscription de Masevaux. Cette mesure immobiliserait moins le village par temps de neige et permettant l'accès de toutes les maisons par la route.

6. Le maire donne lecture au CM du rapport de l'ingénieur du Génie Civil, confirmé par le sous-préfet, concernant la tarification de l'eau potable. Le rapport conseille de fixer les redevances d'eau de sorte que les recettes puissent équilibrer les dépenses occasionnées par l'entretien du réseau d'alimentation. Or, l'entretien de ce réseau dans une région vallonnée comme celle de Bourbach-le-Haut, est très onéreuse.

Le CM, vu l'équilibre précaire du budget, se résigne à fixer en conséquences les taxes sur l'eau pour les années 1958, 1959 et 1960. Cette taxe est établie comme suit: 1er adulte 25 NF, 2ème adulte 10 NF, par tête de bétail 2 NF.

Le CM réalise parfaitement l'importance des sommes réclamées. Il n'oublie pas que ce sacrifice est demandé aux habitants en échange de la fourniture d'une eau de qualité hygiénique insuffisante. Le grave inconvénient ne pourra être supprimé qu'en effectuant sur le captage des travaux indispensables mais dont le montant est infiniment supérieur aux ressources financières dont dispose la commune. Le CM évoque à ce sujet l'injuste différence existant entre les populations citadines et celles des zones rurales manifestement trop désavantagées.

Séance du 15 mai 1960

1. Montants totaux des opérations budgétaires: recettes 5367407 frs, dépenses 4840666 frs.

2. Régularisation des excédents de dépenses de l'exercice 1959: 353736 frs.

3. Le CM nomme Marcel Basler, secrétaire de mairie, régisseur de la caisse des eaux, il le charge de procéder au recouvrement des redevances sur l'eau potable des exercices 1958, 1959 et 1960, si possible au cours de cette année, suivant le barème établi par ce même CM en date du 13 mars 1960.

4. Le maire informe le CM de la demande qui lui a été adressée par le président de la Caisse de Dépôts et de Prêts de Bourbach-le-Haut, tentant d'obtenir un local dans les bâtiments communaux. Le CM approuve le principe de louer une partie de la salle de la mairie à ladite caisse. Il approuve également les projets d'aménagements de la salle de mairie établis par M. Boemlé, architecte à Mulhouse, projets prévoyant la pose de cloisons, de façon à isoler un local pour la CMDP de Bourbach-le-Haut. Le CM émet les conditions suivantes: La CMDP se chargera des frais de toutes les installations nécessaires pour aménager son local, à savoir, cloisons vitrées, installations électriques etc.. elle payera à 50% les cloisons de la salle

d'attente mitoyenne. Elle versera à la commune une somme de 180 NF par année, comme loyer, participation des frais de chauffage et d'électricité.

Il est expressément redit que la commune, en aucune manière, n'engagera des frais supplémentaires pour l'aménagement de ce nouveau local.

5. Le maire donne connaissance au CM des menaces de Mancassola, entrepreneur de maçonnerie, menaces faites pour obtenir le paiement d'une facture datant du 25 avril 1959 et s'élevant à 14476 frs, en couverture des travaux de réfection d'une cheminée hors toit.

Le maire expose au CM les raisons pour lesquelles cette facture n'a pas été payée:

- M. Mancassola n'a jamais payé de redevance d'eau pour la construction d'une maison construite par ses soins dans notre commune.
- Il a détérioré la bouche d'eau en état satisfaisant avant son utilisation. Dans ces conditions, le maire avait prévu dès la fin des travaux que sa note en question ne serait pas payée. Or brusquement M. Mancassola semble faire des difficultés sérieuses.

Le CM décide:

- la facture en question sera payée,
- M. Mancassola devra payer une somme de 50 NF comme redevance d'eau (cette décision a été prise vu les redevances d'eau actuelles de la commune et après consultation de M. Boemlé, architecte communal et qui a confié la construction de la maison en question à l'entreprise Mancassola.
- le maire demandera une participation de 50% aux frais de réfection de la bouche d'eau dont la réparation a coûté à la commune 39140 frs.
- l'entreprise Schlosser, construction, sera également imposée pour les redevances d'eau concernant la construction d'une autre maison dans la commune.

Séance du 10 juillet 1960

1. Le maire donne connaissance au CM de la lettre du préfet du 15 juin 1960, concernant l'aménagement des chemins touristiques, à savoir la route Bourbach-le-Haut - Bourbach-le-Bas. Le CM exprime sa satisfaction en apprenant qu'une subvention de 40000 NF a été allouée à cet effet. Considérant d'autre part que la commune de Bourbach-le-Bas, selon communication de son maire, prendrait à sa charge la moitié des frais occasionnés par la réfection de la route précitée, le CM, propose d'entreprendre dans les meilleurs délais les travaux de réfection. Il trace à cet effet les grandes lignes générales.

Financement des travaux:

- dans l'état actuel une somme totale de 60000 NF pourrait être consacrée aux travaux. En effet venant s'ajouter à la subvention un emprunt de 20000 NF pourra être contracté auprès de la CMDP de Bourbach-le-Haut. La commune a voté le 4 octobre 1959, 12000 centimes additionnels couvrant une somme totale de 40000 NF d'emprunt. Ces 40000 NF d'emprunt ont été contractés pour l'aménagement de l'école-mairie. Or ayant touché une subvention des fonds réservés de la caisse des écoles (loi Barangé) de 20000 NF, l'emprunt contracté auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations de Paris est amorti.
- le CM a des raisons sérieuses de compter sur la participation de particuliers, notamment M. Halm, propriétaire de la ferme Niederwill, directement intéressé par cette route.
- le maire est chargé de demander de nouvelles subventions pour les exercices futurs.

- le CM charge le maire de se mettre en relation avec les services compétents afin d'étudier un nouveau tracé de la route particulièrement à l'entrée de l'agglomération de Bourbach-le-Haut, l'ancien profil ne pouvant être retenu. De même le CM estime qu'il serait souhaitable de faire élaborer un devis précis pour ces travaux, une adjudication pouvant être du plus grand bénéfice.

2. Suivant le désir exprimé lors d'une séance préalable, le maire informa le CM qu'un géomètre agréé a été chargé d'étudier un alignement au cimetière suivant la structure actuelle des tombes et d'en dresser un plan détaillé. Le CM souhaite qu'un arrêté soit pris n'autorisant l'ouverture de nouvelles tombes que suivant le plan précité. Il espère également qu'en quelques années toutes les tombes pourraient être alignées, aucune d'entre elles nécessitant un déplacement très important. Dans cette nouvelle réglementation des concessions au cimetière pourront être accordées pour trente ans au prix de 30 NF le m<sup>2</sup> soit 60 NF la tombe.

#### Séance du 28 août 1960

1. Le CM prend connaissance du devis des travaux de repeuplement pour la forêt communale, il accepte ce devis arrêté à la somme de 565 NF. De même, il approuve l'état d'assiette des coupes prévoyant une valeur nette de produits façonnés en forêt de 5440 NF.

2. Le CM confirme la décision du 2 mai 1959 concernant le loyer des deux appartements dans les bâtiments de la mairie-école. Les loyers s'élèveront pour l'appartement occupé par M. Nadler Eugène à 240 NF par an, l'appartement occupé par Melle Marie Méthia à 180 NF par an.

3. Le CM décide d'approuver l'avenant de la police d'assurance collective de la Cie Rhin et Moselle et autorise le maire à la signer.

#### Séance du 2 octobre 1960

1. Le CM après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 1961 au 1er février 1970. Après avoir été informé de la décision prise par les propriétaires au sujet de l'affectation à donner au produit de la location de la chasse pour la période précitée (suite à la publication réglementaire aucun propriétaire ne s'étant présenté ou ayant manifesté le désir de se réserver le produit de la location, ce dernier revient à la commune).

Le CM décide:

- d'adopter le cahier de charge proposé par le préfet,
- le lot de chasse étant unique, de procéder à la vente aux enchères à l'extinction des feux,
- de supprimer l'art 17 concernant les acquéreurs résidants en dehors du département,
- d'y inclure la clause "le passage des moutons est autorisé",
- de fixer à 362 ha la contenance des terrains à soumettre à l'adjudication,
- de procéder à l'adjudication en un seul lot de 362 ha avec mise à prix de 1000 NF,
- de désigner Albert Ehlinger et Bruno Méthia, comme membres du bureau de Masevaux,
- de fixer la date et le lieu, après entente avec le maire de Masevaux et du receveur au mercredi 16 novembre 1960 à la suite de l'adjudication des lots de chasse de Masevaux et en conséquence dans la salle de la mairie de Masevaux.

Séance du 16 octobre 1960

1. Le CM décide, étant donné qu'aucun propriétaire n'a donné son avis, les difficultés sérieuses de la commune, que la commune et les propriétaires fonciers réservataires possédant plus que les 2/3 de la superficie des terres soumises à l'adjudication de la chasse (soit 151 ha pour la commune, 110 ha pour les propriétaires réservataires sur 362 ha), d'affecter le produit de la location de la chasse au budget communal.

2. Le CM lors d'une séance précédente, s'est ému de ce que les enfants fréquentant l'école doivent traverser la route pour se rendre sur la place de jeu, faisant office de cour de récréation. Cette solution de pis aller présente avec la circulation s'intensifiant d'année en année un danger de plus en plus manifeste. Surtout au moment de la rentrée des classes à 8h et à 13h où aucun contrôle efficace des élèves ne peut être assuré par l'instituteur dans la situation actuelle.

Le maire expose le projet, après avoir pris contact avec l'inspecteur primaire de Thann, et acquis par voie d'échange gratuit les terrains nécessaires. Une cour d'école pourrait être aménagée derrière l'école. Cette cour serait fermée et les enfants n'auraient plus à traverser la route pour aller en classe une fois dans la cour. Une entrée a été aménagée lors de la construction des nouvelles installations sanitaires.

Ce projet présente en outre les intérêts suivants:

- les abords de la nouvelle mairie nécessitent de toute façon un aménagement sérieux, par la construction de la cour d'école cet aménagement devient inutile,
- l'aménagement de la cour malgré la réalisation d'une surface plane fort acceptable ne présente que des travaux minimes, à savoir quelques travaux de terrassement, la construction d'une murette de soutènement, l'installation d'une clôture avec portique et des travaux d'enrobage,
- l'école de Bourbach-le-Haut n'a jamais été, vu la dispersion de ses dépendances, dotée d'un préau,
- par l'aménagement de cette cour l'installation d'un préau pourrait être facilement réalisé dans les années à venir,
- il est à considérer également que la population scolaire dans les prochaines années va monter en flèche (17 élèves actuellement à 35 en 5 ans),
- l'enrobage, c'est-à-dire le travail le plus important, pourrait aller de pair avec celui de la place de stationnement en projet et celui de la route,
- il sera facile de dégager un plateau de gymnastique qui fait actuellement défaut.

Il est à remarquer que le projet de la place de stationnement de la commune est retenu, la construction d'une cour d'école sera indispensable, les enfants utilisant les terrains prévus pour cette place de stationnement comme place de jeu.

3. Le CM, vu les difficultés rencontrées cette saison pour obtenir un stationnement correct des voitures et après avoir acquis l'autorisation de l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Masevaux, souhaiterait pouvoir aménager une place de stationnement au centre de la commune. Cette place déjà nivelée et d'accès facile résoudrait définitivement la question de stationnement à l'intérieur de l'agglomération. Les aménagements à prévoir seraient, la construction d'un mur de soutènement le long de la voie d'accès et le bitumage de la place. Le CM charge le maire de faire élaborer un devis par l'ingénieur des Ponts et Chaussées si un accord de principe est acquis par le sous-préfet de Thann. Le maire fait remarquer que ces

travaux seraient exécutés lors de la réfection de la route Joffre en 1961, afin d'obtenir le prix le plus intéressant de la part de l'administration des Ponts et Chaussées.

4. Le CM décide de louer à la CMDP un local dans les nouvelles installations de la mairie. La commune percevra un loyer de 240 NF par année, les frais de contrat étant à la charge de la CMDP.

5. En visitant les locaux de la mairie en cours d'achèvement, la question du chauffage de ces locaux est évoquée. Le CM constate que l'ancien fourneau de la mairie est inutilisable après les transports successifs et ne correspondrait plus de toute façon à la propreté de la nouvelle salle. Le CM voit la nécessité d'acheter un nouveau poêle dans les meilleurs délais, afin de pouvoir utiliser la nouvelle mairie au plus vite. Le CM demande si l'obtention d'une subvention est impossible pour l'exercice 1961, la demande de 1960 ayant été rejetée.

6. Le CM propose à l'unanimité de rehausser l'indemnité de confection de budget à 36 NF représentant le triple de l'indemnité versée jusqu'à ce jour.

7. Le maire informe le CM que l'Association Familiale a aménagé un terrain de sport près de son chalet c'est-à-dire sur les terres communales. Le CM ne critique pas cette situation de fait, mais estime que l'Association Familiale avait été imposée d'une somme de 10 NF par an, prix de la parcelle de terre utilisée.

8. Vu la délibération du CM en date du 24 janvier 1960, lecture faite de la lettre du 24 août 1960 du sous-préfet de Thann concernant la gestion des terres cédées par la Société des Pâturages de Bourbach-le-Haut:

- le CM se propose de mettre à l'avenir en application les conseils du sous-préfet,
- autorise le maire de signer l'acte de transaction de ces terres, acte qui sera dressé par Maître Walliser, notaire à Masevaux.

Il accepte de prendre à sa charge tous les frais résultant de cette transaction.

9. La taxe sur les chiens en vigueur dans la commune est inférieure à celle des communes voisines, le CM fixe pour 1961 cette taxe comme suit: chien d'agrément 10 NF, chien de garde 3 NF.

10; Le CM considérant que les deux ouvriers temporaires engagés par la commune, vu leur âge, ne peuvent plus s'occuper du bois de chauffage pour la mairie-école, décide comme pour l'année 1959 de confier ce travail à Armand Méthia. L'intéressé sera payé 25 NF par toise de bois coupé et rangé dans l'échoppe.

Séance du 20 novembre 1960

1. Le CM prend connaissance de la facture définitive de l'entreprise Hattier ayant effectué les travaux d'électrification de l'écart Baeselbach. Il constate que le devis s'élevait à 30000 NF, que la facture définitive s'élève à 35327,95 NF, donc un dépassement de 5327,95 NF est à enregistrer.

D'autre part la question de dédommagement des propriétaires lésés par la construction de la ligne a pu être réglée. Il sera en effet accordé aux propriétaires des forêts 15 NF par are de forêt coupée et 100 NF par arbre fruitier. ce qui représente pour les 42 ares de forêt coupée et un arbre fruitier la somme totale de 730 NF, charge supplémentaire pour les usagers de la ligne. Le dépassement définitif est donc de 6057,95 NF.

Prenant en considération la convention signée entre Messieurs Reichstadt, Antoine Weber et le maire, le CM approuve en conséquence la lettre émanant des services de l'EDF directeur

des travaux, demandant de procéder aux recouvrements des sommes suivantes: Association Familiales 4645,51 NF, Antoine Weber 1548,50 NF, couvrant la totalité du dépassement, d'autant plus que les parties intéressées ont donné leur accord quant au versement de ces sommes.

2. Le CM autorise le maire à acheter, si l'autorisation de tutelles est acquise, une parcelle de forêt de 10 ares, attenants aux propriétés communales. Dans cette parcelle située à la sortie de l'agglomération des décombres ont été déchargées jusqu'à présent.

Le maire espère que par cet achat régulariser une situation ayant déjà créé des litiges entre le propriétaire et d'autres habitants. Le prix proposé est de 100 NF. La commune prendrait à sa charge les frais de timbre et d'enregistrement.

De même le CM autorise le maire d'acquérir une parcelle de 1 are attenant aux propriétés communales pour la somme de 5 NF.

3. Le maire rappelant les diverses démarches faites en vue de l'aménagement de la route Bourbach-le-Haut - Bourbach-le-Bas, donne lecture au CM de la lettre du 19 septembre 1960 du sous-préfet de Thann, concernant le financement éventuel des travaux de réfection. Le devis s'élèverait à 300000 NF. Une subvention de 40000 NF pourrait être accordée par le syndicat intercommunal de la voirie de Masevaux. La route entrant dans la catégorie des routes touristiques (cette subvention ne pourrait être utilisée que pour l'enrobage et ne présente pas un intérêt immédiat). Elle ramènerait néanmoins les dépenses à 260000 NF. La commune de Bourbach-le-Bas se chargerait de la réfection de la moitié de la route, il resterait donc à la charge de Bourbach-le-Haut 130000 NF. Sur cette somme la commune pourrait espérer toucher une subvention de 50% sur les fonds départementaux, ce qui porte en définitif le prix à 75000 NF. Le CM estime que cette charge est trop élevée pour la commune qui est obligée de percevoir 20000 centimes additionnels pour équilibrer difficilement son budget et qui ne peut donc plus par cette voie créer des ressources nouvelles. D'autres part, les travaux d'investissement pour l'exercice 1961 sont d'une urgence incontestable, en conséquence le CM se voit contraint d'abandonner définitivement le projet de réfection de la route.

La question de la réparation de cette route est évoquée afin de pallier aux dégâts les plus importants. Mais l'expérience a prouvé que l'apport de gravier et de sable s'avère une opération inutile et coûteuse. En effet après chaque chute de pluie tout serait à refaire.

Le CM estime en conséquence que ce serait du gaspillage que d'adopter une telle solution.

Ces décisions soulèvent des problèmes très graves pour la commune, car la route de Bourbach-le-Haut - Bourbach-le-Bas est devenue impraticable. Elle présente du moins un réel danger pour l'utilisateur. Le CM demande que la route soit fermée à la circulation, car la municipalité ne peut plus engager sa responsabilité en cas d'accident ayant pour origine le mauvais état de cette route. Cette mesure de sécurité s'impose malgré l'intérêt vital que représente la route pour la commune. Elle est en effet la voie d'acheminement du courrier. Plusieurs ouvriers l'empruntent deux fois par jour pour se rendre à leur travail à Bourbach-le-Bas. La commune se ravitaille exclusivement en viande par le boucher de Bourbach-le-Bas qui emprunte tous les jours cette voie. La route dessert une exploitation agricole importante, en pleine expansion par son élevage de porcs.

Bourbach-le-Haut se voit privé d'un atout touristique indéniable et frustré d'un espoir d'avenir. Le nouveau tracé de la route aurait dû permettre de desservir une partie de l'agglomération dite Grund et Rochelle, soit une trentaine de maisons d'habitation inaccessibles aux véhicules.

Le CM demande dans cette affaire très difficile, conseil au sous-préfet de Thann en vue de trouver une solution écartant ces graves inconvénients.

Séance du 5 février 1961

1. Extension du réseau d'eau. Le maire fait savoir au CM, que l'enquête qui devait définir le nombre de propriétaires de maisons d'accord de se brancher sur le réseau communal de distribution d'eau, en cas de prolongement de celui-ci, a donné les résultats suivants:

- partie du village dite Grund et Rochelle: 12 réponses favorables,
- partie du village dite Hinterdorf; 5 réponses favorables.

Ainsi en cas d'extension du réseau d'eau, une quarantaine de personnes pourraient bénéficier de l'eau contrôlée distribuée par la commune.

A signaler d'autres part l'élevage d'une douzaine de têtes de bétail dans les parties du village, élevage dont les produits laitiers sont vendus aux autres habitants de la commune et dont les qualités hygiéniques pourraient être considérablement améliorées, en fournissant aux éleveurs une eau non douteuse telle que celle du ruisseau, qu'ils sont contraints d'employer actuellement.

Le maire précise également que l'extension du réseau d'eau envisagé, entraînera d'autres travaux. Il s'agirait en effet de prévoir un nouvel aménagement des captages afin de pouvoir fournir une quantité d'eau suffisante pour tous les abonnés et de garantir une eau de très bonne qualité. D'autre part quelques modifications au réservoir seraient peut-être également à prévoir.

Le CM charge le maire de faire étudier ce problème par le service du Génie Rural.

2. Installation de compteurs d'eau. Le maire expose au CM les inconvénients actuels de la taxation d'eau, en effet la taxation instituée par le sous-préfet de Thann est souvent injuste, notamment pour les personnes ne vivant pas toute l'année à Bourbach-le-Haut. D'autre part le produit des redevances sur l'eau encaissé pour les années 1958-1959 soit une somme totale de 3250 NF permettrait d'envisager l'installation de compteurs d'eau. Le CM accueille cette proposition avec satisfaction, il charge le maire de faire établir le devis nécessaire par les services du Génie Rural en souhaitant que le principe suivant soit retenu:

- la commune se charge de l'achat des compteurs qui seront placés en location sur tous les branchements sans jamais devenir propriété des utilisateurs,
- la commune se charge de l'installation des compteurs, mais ne prend pas en charge les travaux imprévus et supplémentaires pouvant provenir de la vétusté des conduites d'eau.

3. Chemin du Grund. Le CM estime qu'il y aurait lieu de prévoir à l'occasion des travaux d'extension de la conduite d'eau dans la rue locale du Grund, l'aménagement de ladite rue.

Cet aménagement consisterait surtout dans la recherche d'un nouveau tracé, allant de paire avec la conduite d'eau, afin d'éviter la pente trop raide de cette rue, actuellement difficilement utilisable par les véhicules. Le maire est chargé de demander auprès du service du Génie Rural un projet de ces travaux.

3. Gestion de la voirie rurale. Le CM après avoir délibéré, décide de confier au Service des Ponts et Chaussées la gestion de la voirie rurale et urbaine et les fonctions de conseiller technique.

4. Prélèvement de recette ordinaire pour l'équilibre de la section extraordinaire. Pour permettre l'équilibre de la section ordinaire, le CM, donne son accord au prélèvement ordinaire, d'un montant de: budget primitif 1960 378 NF.

Séance du 12 mars 1961

1. Réfection des documents cadastraux. Le maire donne lecture des propositions du Service du Cadastre concernant l'inscription de la commune au programme des travaux de réfection des documents cadastraux, prise à la suite de la décision du CM du 1er mai 1951. Le CM déclare engager la commune en vue de l'exécution de la réfection des documents cadastraux par voir d'arpentage en application de la loi du 31 mars 1884 sur la rénovation du cadastre.

- à payer au trésor les 3/10e des frais que l'administration prendra en compte,
- elle s'engage en outre, à assumer les frais de bornage obligatoire à charge de les récupérer sur les particuliers auxquels ils incombent,
- d'avancer les frais de manœuvres pour les travaux techniques en commune, à valoir sur la participation de la commune aux frais.

Dépenses prévues: 70000 NF. La commune compte céder les pierres de bornage pour la somme de 10 NF aux particuliers.

Nombre de pierres prévues: 6300, bénéfice réalisé sur 1 pierre 8 NF, rentrée: 50000 NF, coupe extraordinaire 20000 NF, soit recette totale 70000 NF.

Séance du 9 avril 1961

1. Bois de service. Le CM décide de se réserver 64 stères de bois de service pour l'exercice 1961: école 33 stères, mairie 21 stères et église 10 stères.

2. Bois d'affouage. Le CM décide de réserver la totalité du bois de chauffage qui sera disponible en 1961 (prévision 100 stères) comme bois d'affouage.

Ce bois sera vendu à raison de 80 NF la toise (quartier de hêtre). Cette décision s'impose d'ailleurs, par le fait que le bois en question n'est pas encore débité et ne peut donc figurer sur le lotissement, soumis à l'adjudication du 20 avril 1961. Or une nouvelle séance d'adjudication pour ce bois de chauffage paraît impossible à réaliser.

3. Journée de congé mobile année 1960/61. Le maire informe le CM que la visite pastorale de Mgr l'évêque aura lieu le lundi 15 mai 1961. Le CM souhaite qu'à cette occasion les enfants de l'école puissent bénéficier de la journée de congé mobile.

4. Problème de zones de salaire. Le CM de Bourbach-le-Haut constatant que le coût de la vie ne présente pas d'écarts sensibles d'une localité à l'autre, que des conditions de vie différentes d'un lieu à un autre nécessitent dans l'ensemble, des possibilités financières équivalentes, que par conséquent les réductions de rémunérations en application du système des zones de salaires n'ont pas de justification valable, que le maintien de ces réductions porte un grave préjudice aux travailleurs de la fonction publique et notamment au personnel enseignant exerçant dans les localités rurales à zone d'abattement, considérant d'une part les difficultés actuelles de recrutement du personnel enseignant, d'autre part, l'instabilité dans le poste des instituteurs de classes rurales, résultant en grande partie du système injuste de rémunération, émet le vœu que soit intégralement abrogé le système des zones de salaire tant en ce qui concerne ses incidences sur le salaire que sur les prestations familiales, et sollicite du préfet la transmission de ce vœu à Messieurs les ministres de l'intérieur et du travail.

5. Demande de subvention-Caisse départementale scolaire-Aménagement mairie-école.

Le CM après avoir pris connaissance du décompte définitif des travaux de réparations de la mairie-école exécutés en 1959/1960, constate que:

- les dépenses représentent y compris les honoraires de l'architecte, une somme de 41597,60 NF,
- la commune a touché en tout de la caisse départementale scolaire une somme de 21000 NF (une subvention de 1000 NF sur les crédits 1958/1959 et une subvention de 20000 NF sur les crédits 1959/1960).

En conséquence, il reste à la charge de la commune une somme de 21597 NF. Etant donné les difficultés budgétaires actuelles, le CM espère pouvoir toucher une nouvelle subvention sur les crédits 1960/1961 de la caisse départementale scolaire, afin de réduire les frais occasionnés par les travaux en question.

6. Décompte définitif travaux mairie-école. Le CM examine les factures définitives des entreprises ayant effectuées les travaux d'aménagement de la mairie-école

Il prend note des dépassements suivants:

- Entreprise Jenn, gros-œuvre NF 10389,09 (devis 8739,84 NF)
- Pidutti, carrelage NF 6816,81 (devis 2366,79 NF)
- Gross, menuiserie NF 7737,00 (devis 6473,63 NF)
- Labouède, peinture NF 4814,78 (devis 3241,05)
- Loeffel, installation sanitaire NF 6616,33 (devis 4134,80)
- Isler & Walter NF 1991,53 (devis 1374,60 NF)

Le CM décide d'approuver les dépassements ainsi que la facture de l'entreprise Marbach électricien s'élevant à NF 1251,22.

Il approuve de même la note d'honoraires de M. Boemlé architecte de NF 1980,84.

Le montant des travaux s'élève donc à 41597,60 NF.

7. Cour de l'école. Le CM prend connaissance des devis des différentes entreprises devant participer aux travaux d'aménagement de la cour d'école:

- travaux de terrassement et mur de soutènement: Entreprise Jenn Bourbach-le-Bas 3901,94 NF,
- enrobage: Ponts et Chaussées Masevaux NF 1500,
- clôtures: Entreprise Bohler Masevaux 2684,26 NF.

Le CM décide, d'approuver ces devis, d'entreprendre les travaux dans les meilleurs délais, d'inscrire ces travaux sur le programme d'emploi de l'allocation scolaire 1960/61 (part automatique, charge le maire, vu les difficultés budgétaires, de demander une subvention sur les fonds réservés de l'allocation scolaire.

8. Signature des avenants. Le CM autorise le maire à signer les avenants avec les entreprises Jenn, Pidutti, Loeffel, Isler et Walter, Gross et Labouède.

9. Ouvriers temporaires. Le maire rend compte au CM que de nombreux travaux ne peuvent être exécutés par les deux ouvriers temporaires engagés pour les travaux de voirie:

- il propose de confier ces travaux à Lerch Emile, serrurier.

Le CM accepte et décide d'accorder à Lerch Emile un salaire horaire de 2 NF.

Séance du 24 avril 1961 - Séance extraordinaire.

Motion

Face à la menace créée par la situation en Algérie, le CM se réunit en séance extraordinaire.

Il tient à affirmer au nom de la population de la commune, son profond attachement au Général De Gaulle.

Il approuve toutes les mesures prises par le chef de l'Etat, pour briser l'insurrection.

Il se déclare prêt en cas d'agression de mettre tout en œuvre pour sauvegarder les libertés républicaines et la légitimité de l'Etat.

Séance du 18 juin 1961

1. Classement des voies communales. Le maire soumet au CM la liste des chemins vicinaux ordinaires, chemins ruraux et voies urbaines qu'il convient de classer dans la nouvelle catégorie des voies communales. Ces listes ont été vérifiées par les services des Ponts et Chaussées et ont fait l'objet d'un affichage pendant 8 jours à la mairie. Le CM approuve ces listes.

2. Concours de maisons fleuries. Le CM décide d'accorder un prix de 50 NF au propriétaire de la maison la mieux fleurie de la commune.

3. Soumission au régime forestier de 20 ha de pâturages. Le CM estimant que la superficie totale des terres léguées par la Société des Pâturages est nettement trop importante pour le cheptel de la commune:

- décide de soumettre pour l'année 1961, une superficie de 20 ha de terres (ancien pâturage) au régime forestier.
- charge le maire de dresser un extrait de la matrice cadastrale correspondant à ces terres.
- demande qu'un devis pour le reboisement soit élaboré par les services compétents.
- insiste sur la nécessité, vu les difficultés du budget de prévoir un reboisement par tranche n'excédant pas 2000 NF par année.

4. Inauguration du monument aux morts - factures. Le CM examine les factures relatives à l'inauguration du monument aux morts émanant:

- des Ets Glantzmann (location d'un car) 40 NF
- Ets Marbach (installation d'une sonorisation) 88 NF
- Ets Jordy (achat couronne et fleurs) 72 NF
- Ets Adam (vin d'honneur) 140,56 NF
- Ets Kauffmann (drapeaux et garnitures) 78,48 NF

Le CM approuve ces factures.

5. Remise de décoration. Le maire rend compte au CM des incidents causés par M. Killherr au sujet d'une remise de décoration qui a dû être annulée le jour de l'inauguration du monument aux morts. Le CM réaffirme que cette décision a été prise sur son initiative et non sur les conseils d'une tierce personne. Il n'accepte pas qu'une personne étrangère au CM s'ingère dans les affaires communales. Il décide de ne pas donner suite à cette affaire.

6. Don de 50 NF à la musique de Masevaux. Le CM tient à remercier très chaleureusement le chef de la musique de Masevaux et les musiciens pour leur participation très appréciée aux cérémonies de l'inauguration du monument aux morts. Le CM les prie d'accepter un don de 50 NF.

7. Acte de vente terres - Société des pâturages. Le maire rend compte au CM que les terres léguées par la Sté des pâturages sont officiellement cédées à la commune par un acte dressé par Me Hauger, notaire suppléant de Me Walliser. Le notaire renonce à ses honoraires pour

cet acte. Le maire et le CM remercient très chaleureusement Me Hauger et le personnel de l'étude de Me Walliser pour leur geste et les prient d'agréer l'expression de leur haute considération.

8. Concession cimetière. Le CM prend en considération la demande de plusieurs habitants de la commune, souhaitant que les concessions dans le cimetière puissent être accordées pour 10 ans.

Le CM se réfère à la délibération du 10 juillet 1961 et fixe le prix de concession pour 10 ans à 12 NF le m<sup>2</sup>.

9. Taxation sur l'eau. Le CM fixe les taxes sur l'eau comme suit:

- Taxe sur la consommation d'eau: de 0 à 30 m<sup>3</sup> 0,60 NF le m<sup>3</sup>, au-delà de 30 m<sup>3</sup> 0,30 NF le m<sup>3</sup>. Ces taxes sont majorées de 0,03 NF le m<sup>3</sup> d'eau pour le fonds national de l'adduction d'eau.

- Taxe sur les compteurs d'eau: par semestre, compteur de 15mm 4 NF, compteur de 20mm 6NF.

10. Compte de gestion du receveur municipal - exercice 1960.

Montant total des opérations budgétaires: Recettes 117362,84 NF, dépenses 75673,54 NF

Opérations hors budget: recettes 1267739,19 NF, dépenses 1309428,49 NF

Etat des voies urbaines incorporées dans la voirie communale:

- Rue Principale 450 m,

- Grund 1200 m

- Hinterdorf 500 m

Ahnerdorf 350 m

- CVO de Bourbach-le-Haut à Bourbach-le-Bas 2116 m.

Séance du 20 août 1961

1. Tarif pâturage. Le CM fixe le tarif pour les propriétaires de bétail utilisant les pâturages communaux pour la saison 1961 à 18 NF par tête de bétail.

2. Devis de repeuplement 1962. Le CM décide d'approuver le devis de travaux de repeuplement pour la forêt communale, soit une dépense de 175 NF.

3. Etat d'assiette des coupes 1962. Le CM décide d'approuver l'état d'assiette des coupes ordinaires de la forêt communale pour l'exercice 1962. Cet état prévoit: 20 m<sup>3</sup> de bois de feu, 190 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre représentant une valeur nette des produits façonnés en forêt de 10670 NF.

4. Coupe extraordinaire 1962. Le CM se référant à la délibération du 12 mars 1961, confirme sa demande de faire effectuer une coupe extraordinaire en 1962 de 150 m<sup>3</sup>. Le bénéfice de cette coupe doit couvrir les dépenses qui seront engagées pour la réfection des documents cadastraux.

Séance du 27 août 1961

1. Soumission de 45 ha de pâturages au régime forestier. Le CM se référant à sa décision de soumettre pour l'année 1962 45 ha de terres au régime forestier souhaite que ces terres soient reboisées. Ce reboisement pourrait se faire grâce à l'aide financier de FF.N. Le CM donne plein pouvoir au maire de signer éventuellement un contrat stipulant que l'administration se

charge de l'exécution du paiement des travaux et que le remboursement du prêt + 0,25% d'intérêt a lieu par prélèvement de 50% de recettes qui sont ultérieurement réalisées sur les terrains reboisés. Le CM, vu l'importance des pâturages qui ne se justifie plus, vu le mauvais état de ces pâturages difficiles à entretenir, de soumettre une superficie de 45 ha de pâturages abandonnés au régime forestier.

## 2. Route de Bourbach-le-Haut à Bourbach-le-Bas.

Le maire rend compte au CM des nouvelles propositions du service des Ponts et Chaussées et donne lecture de la lettre du 19 avril 1961 du sous-préfet de Thann, concernant la route Bourbach-le-Haut - Bourbach-le-Bas. Ces propositions se résument ainsi:

- La route pourrait être aménagée sur une largeur de 3m à 3m50 sur toute la longueur pour une somme totale de 160000 NF.
- Les deux communes intéressées pourraient escompter une subvention de 50% du fonds d'investissement routier (part de l'état et part du département) plus 20% au titre des chemins touristiques. Ce qui amèneraient les dépenses à la charge des communes à 48000 NF.
- La commune de Bourbach-le-Bas est disposée de prendre à sa charge la moitié des charges, notre commune aurait encore à supporter une dépense de 24000 NF.

Après cet exposé le CM décide:

- de prévoir les crédits nécessaires dans le budget 1962 afin de pouvoir entreprendre les travaux.
- Il charge les services des Ponts et Chaussées d'élaborer une étude complète et les devis correspondants avant la fin de l'année 1961.
- Il souhaite que la commune de Bourbach-le-Bas prévoit les mêmes crédits dans le budget 1962 en confirmant son désir de prendre à sa charge la moitié des dépenses.
- Il charge le maire de demander une subvention spéciale auprès des services des Eaux et Forêts, la forêt domaniale de Masevaux étant directement intéressée par cette route.
- Il charge le maire de reprendre contact avec M. Halm propriétaire de la ferme Niederwill afin d'étudier une participation éventuelle aux dépenses.
- Il remercie le sous-préfet de Thann de toute la sollicitude à l'égard de la commune dans ce problème particulier.

Séance du 19 novembre 1961

1. Gestion de la voirie communale. Le CM décide de confier au service des Ponts et Chaussées du Haut-Rhin la gestion du service de la voirie communale dans les conditions prévues dans les textes. De fixer la rémunération du service au taux de 0,8% des dépenses annuelles du service autres que celles des travaux neufs avec un minimum arrêté à 0,24 par habitant. De dispenser le service des Ponts et Chaussées de la responsabilité pécuniaire et décennale prévue aux articles du code civil.

2. Projet de réfection de la route Bourbach-le-Haut-Bourbach-le-Bas. Le CM décide de confier au service des Ponts et Chaussées la rédaction du projet et l'exécution des travaux: réfection de la route Bourbach-le-haut-Bourbach-le-Bas, que cette mission s'exercera conformément aux dispositions des textes et en particulier:

- que le service des Ponts et Chaussées est exonéré de la responsabilité pécuniaire et décennale,

- la rémunération audit service sera fixée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié.

3. Budget supplémentaire 1961. Recettes 35938,69 NF, dépenses 35938,69 NF.

4. Budget primitif 1962. Recettes 294567,52 NF, dépenses 292226,06 NF

Le maire précise que l'emprunt de 50000 NF inscrit à la section d'investissement ne sera pas contracté, vu que:

- les dépenses de 175000 NF ne sont sans doute pas à investir pour la route Bourbach-le-Haut-Bourbach-le-Bas.

- dans le budget supplémentaire de 1961 il apparaît un excédent de clôture de 20573,61 NF.

- les travaux de la route prévus en entrée pour l'exercice 1962 ne seront sans doute pas réalisés entièrement cette année.

5. Location d'un pâturage. Le CM décide de louer à M. Weber, ferme Baeselbach à Bourbach-le-Haut, une superficie de 13 ha 53a 30ca de pâturages pour un loyer de ... (*non renseigné*) et suivant les charges et conditions qui seront inscrites sur le procès-verbal de location.

6. Déneigement de la route Joffre. Le maire donne lecture de la lettre du 18 avril 1960 du sous-préfet de Thann concernant le déneigement de la route Joffre.

Le CM estime que la situation évoquée lors de sa réunion du 13 mars 1960 est restée inchangée. Il demande à nouveau, suivant les conseils du sous-préfet que pour l'hiver 1961/1962 la route soit dégagée jusqu'au lieu-dit Pétrifels.

7. Bois de service-Fendage et sciage. Le CM constate que 6 toises de bois de service ont été sciées et coupées par M. Schmittlin, 6 toises ont été sciées gracieusement par l'amicale des sapeurs-pompiers et coupées par Muesser Charles à la demande du maire. Les 16 toises de bois ont été portées dans l'échoppe également par Charles Muesser.

Le CM fixant les taxes de rémunérations comme suit: 25NF par toise coupée et rangée, 15NF par toise de bois rangée dans l'échoppe.

Le salaire de Charles Muesser s'établit ainsi:  $6 \times 25 + 6 \times 15 = 240$  NF et la facture Schmittlin de  $6 \times 25 = 150$  NF.

8. Demande de subvention. Le CM considérant que pour l'exercice 1961 la commune a dépensé 1518,92 NF, que pour l'exercice 1962 une dépense de 2000 NF est à prévoir afin d'effectuer des réparations indispensables au presbytère, demande s'il était possible de toucher une subvention de la part du département pour couvrir partiellement ces dépenses.

9. Autorisation de dépense. Le maire présente au CM les factures des Ets Adam, négociant en vin de 78,40 NF et de Kauffmann librairie de 32,16 NF représentant les dépenses qui ont été faite pour l'organisation des cérémonies de l'installation du curé (*Fernand Schmitt*). A cette occasion la commune a offert le vin d'honneur. Le CM estime ces dépenses justifiées et autorise le maire à régler les factures.

9. Rémunération du SMI. Le CM prenant en considération les conseils du sous-préfet de Thann, approuve les propositions du maire et fixe les bases de calcul du traitement de M. Basler secrétaire de mairie de la commune comme suit: échelon 5, population de la commune de 0 à 300 habitants, indice 104. Le traitement sera calculé suivant la valeur réglementaire du point indiciaire et suivra sa modification à l'avenir.

10. Prélèvement de recette ordinaire pour l'équilibre de la section extraordinaire. Pour permettre l'équilibre de la section extraordinaire, le CM donne son accord au prélèvement sur les recettes ordinaires d'un montant de 2406,71 NF.

Séance du 24 décembre 1961

1. Achat de terrain - Route Bourbach-le-Haut-Bourbach-le-Bas. Le maire expose au CM qu'il y aurait intérêt d'acheter les terrains traversés par la route Bourbach-le-Haut-Bourbach-le-Bas après son nouveau tracé. Cette procédure éviterait des difficultés au moment de commencer les travaux et permettrait de prévoir un lotissement communal.

Le CM charge le maire de contacter les 11 propriétaires intéressés. Contact pris avec eux, il apparaît que 6 d'entre eux acceptent de vendre la parcelle entière coupée par la route. Les 5 autres signent une promesse de vente, la commune achetant le terrain occupé par la route après arpentage une fois les travaux terminés. Dés à présent si l'approbation de l'autorité de tutelle est acquise, la commune pourrait acheter au prix de 50 NF l'are, les terrains définis suivant l'extrait de la matrice cadastrale ci-jointe (*Lieu-dit Kaelbergarten/ propriétaires: Méthia Henri-Beltzung/ Kuster Alphonse/ Schuffenecker Bruno-Méthia/ Nussbaum Edouard/ Fellmann Philibert-Méthia/ Fellmann Arbogast par ses cohéritiers*).

2. Assurance Sapeurs-Pompiers. Lors de la séance du 19.11.1961, le maire avait soumis au CM la question de l'assurance des sapeurs-pompiers à la suite des indications de la circulaire du maire de Colmar. Le CM avait demandé au maire de faire élaborer un nouveau contrat par la Société L'Alsacienne. Cette nouvelle police étant conforme aux directives officielles, le CM, décide de l'approuver et sollicite l'approbation du sous-préfet de Thann.

3. Allocation scolaire 1961/1962. Le maire rappelle au CM les dépenses envisagées pour l'aménagement de la cour de l'école, dépenses évaluées à 9000 NF. Ces crédits ont été inscrits à la section extraordinaire à raison de 5000 NF, au budget primitif, et 4000 NF au budget supplémentaire. Dans ces conditions, le maire propose d'affecter la totalité des crédits de l'allocation scolaire (part automatique) soit la somme de 243,55 NF au financement de ces travaux.

D'autre part le CM remarque que pour l'aménagement de la cour de l'école aucune subvention n'a été touchée sur les fonds réservés de 24%. En conséquence il charge le maire de bien vouloir solliciter une telle subvention.

4. Création d'un terrain de camping. M. René Buttiaux informe le CM de la législation actuellement en vigueur réglementant la création de petits terrains de camping (10 tentes ou caravanes). Il souligne l'intérêt que pourrait avoir l'aménagement d'un tel terrain pour l'avenir touristique de la commune. Le CM estime qu'une telle initiative n'occasionnerait pas de dépenses importantes vu l'emplacement prévu (point d'eau réalisé, possibilité de vidange des ordures par un ruisseau, accès de la route). En conséquence le CM charge le maire de faire dresser par le service du Génie Rural un plan et un devis détaillé pour l'aménagement d'un petit terrain de camping.

5. Nouveau tracé de la route. Le maire rend compte au CM des doléances de M. Fischer Eugène concernant le nouveau tracé de la route Bourbach-le-Haut--Bourbach-le-Bas. M. Fischer demande que le libre accès de son immeuble, en bordure de la route soit respecté. Le CM, considérant le projet et le profilé du nouveau tracé, constate qu'une largeur suffisante de terrain entre la route et l'immeuble de M. Fischer est maintenue il peut donc garantir que l'accès de l'immeuble en question restera libre de toute part.

D'autre part M. Fischer s'est déclaré prêt à céder toutes les terres dont il est propriétaire et qui seront nécessaires à la commune pour l'aménagement de la route à condition qu'un échange

d'une superficie équivalente de terrains touchant à sa propriété soit fait. Le CM est d'accord avec cette proposition et s'engage après les travaux d'aménagement de faire arpenter à ses frais les terrains utilisés et de rendre à M. Fischer une surface équivalente à prendre sur la parcelle 256.

Séance du 4 mars 1962

1. Journée de congé mobile. Le maire informe le CM que la journée d'adoration perpétuelle dans la commune aura lieu le lundi 7 mai 1962, le CM souhaite qu'à cette occasion les enfants de l'école puissent bénéficier de la journée de congé mobile.

2. Reboisement terrain privé. Afin de remédier aux inconvénients d'un reboisement désordonné de la part de particuliers à l'intérieur de la commune, le maire est prié de prendre un arrêté stipulant que tout propriétaire désirant reboiser une parcelle de terre devra avertir le maire et prendre connaissance des textes réglementaires en vigueur à la mairie.

3. Coupe extraordinaire 1963. Le CM se référant à la délibération du 12 mars 1961 confirme sa demande de faire effectuer une coupe extraordinaire en 1963 de 150 m<sup>3</sup>. Le bénéfice de cette coupe doit couvrir les dépenses qui seront engagées pour la réfection des documents cadastraux.

4. Répartition du bois de service. Le CM décide de réserver 68 stères de bois de service pour 1962: école 36 stères, mairie 20 stères, église 12 stères.

5. Retraite complémentaire des ouvriers communaux. Le maire donne lecture au CM de la lettre de l'inspecteur des Eaux et Forêts de Saint-Amarin ayant pour objet la retraite complémentaire pour les bûcherons. Le CM estimant qu'il est souhaitable que les conditions offertes à la main-d'œuvre soient uniformes décide d'adhérer à ce régime de retraite complémentaire.

6. Bois de chauffage. Le CM décide de réserver la totalité du bois de chauffage qui sera disponible en 1962 comme bois de chauffage. Ce bois sera vendu selon le tarif suivant: 80 NF quartier chêne, 85 NF quartier hêtre, 75 NF rondins hêtre et sapin.

7. Echange de terrain. Le maire rend compte au CM que pour l'aménagement de la cour de l'école un échange de terrain a dû se faire entre la commune et Fischer Eugène. La commune cède à M. Fischer 53 m<sup>2</sup> de terre de la parcelle 1438 et obtient en échange 45 m<sup>2</sup> de terre de la parcelle 1439 contigüe. Cette opération a été consignée sur l'esquisse dressée par l'inspecteur du cadastre le 30 décembre 1960. Le CM est d'accord avec cet échange qui était indispensable. Il prend à sa charge tous les frais, à savoir, rétribution du géomètre et frais d'enregistrement et de notaire. Il autorise le maire à signer l'acte d'échange dressé par Me Urscheller notaire à Masevaux.

8. Demande de subvention pour la nouvelle mairie. Se référant à la lettre du sous-préfet de Thann du 4 février 1960 et à ses délibérations du 24 janvier 1960, le CM, charge le maire de demander si pour l'exercice 1962 il ne serait pas possible d'obtenir une subvention pour l'installation de la nouvelle mairie qui a coûté la somme de 6500 NF.

9. Embranchement de l'eau "Maison Familiale du Baeselbach". Le maire donne lecture au CM de la lettre de l'Association Familiale de Mulhouse concernant l'embranchement de la Maison Familiale de Vacances "Baeselbach" au réseau d'eau potable. Le CM, donne son accord de principe pour un tel embranchement, mais vu la décision un peu trop tardive de l'Association Familiale, le maire est chargé de prendre contact avec l'ingénieur du Génie Rural et d'étudier

dans quelle mesure le projet initial maintenant achevé, doit être remanié pour qu'un tel embranchement soit possible.

Séance du 13 mai 1962.

1. Acceptation du projet d'adduction d'eau. Le maire présente au CM le projet d'adduction d'eau établi par le service du Génie Rural pour la commune de Bourbach-le-Haut et dont la dépense prévue est de 880000 NF. La réalisation de ce projet est subordonnée à l'aide financière du ministre de l'agriculture et il y a lieu de demander son inscription à un programme d'investissements agricoles.

D'autre part, d'après la législation en vigueur la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser., acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection contre les pollutions.

En résumé il d'agit pour le moment d'entamer la procédure administrative d'instruction de l'affaire et pour ce faire, de prendre aujourd'hui des décisions de principe.

Le CM, après examen des dispositions du projet et entendu l'exposé de l'ingénieur du Génie Rural de Thann, après avoir délibéré:

- adopte le projet présenté entraînant une dépense de 880000 NF.
- décide de faire face à celle-ci par appels aux subventions de l'état et du département et pour le reste par voir d'emprunt.
- demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux,
- prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux?
- demande l'inscription du projet à un prochain programme d'investissements agricoles du ministre de l'agriculture.

2. Coupe de bois. Le maire rend compte au CM que pour l'aménagement du chemin Hundsrück-Baeselbach-Les Buissonnets, suivant le tracé indiqué par l'ingénieur du Génie Rural, une coupe de environ 10 arbres est nécessaire dans la forêt communale. Le CM ayant accordé le droit de passage pour la construction du chemin en question, estime que cette coupe est souhaitable et demande que son autorisation soit accordée.

3. Demande de projet, route Baeselbach-Les Buissonnets. Le CM après avoir délibéré sur la nécessité d'une voie reliant le Hundsrück au Baeselbach et à la colonie de vacances Les Buissonnets,

- demande le concours du service du Génie Rural pour l'étude du projet ci-dessus, par référence à l'arrêté du 21.12.1916,
- prend acte que si le projet n'est pas exécuté conformément au règlement du 21.12.1916 la commune sera tenue de verser au trésor, à la première réquisition, le montant des frais d'établissement du projet calculé d'après les tarifs en vigueur.

4 Chemin du Grund-Acceptation du projet. Le maire présente au CM le projet d'aménagement de la rue locale dite du Grund établi par le service du Génie Rural et dont la dépense prévue est de 168000 NF. La réalisation de ce projet est subordonné à l'aide financière du département et il y a lieu de demander son inscription à un programme d'aménagement de village.

Le CM après examen des dispositions du projet et entendu l'exposé de l'ingénieur du Génie Rural,

- adopte le projet entraînant une dépense de 168000 NF,
- demande de faire face à celle-ci par appel aux subventions de l'état et du département et pour le reste par voir d'emprunt,
- demande l'inscription du projet à un prochain programme d'investissement des fonds routiers.

5. Chemin Hundsrück-Baeselbach-Buissonnets. Le président de l'AF de Mulhouse et la révérende sœur supérieure de l'Ecole Jeanne d'Arc ont demandé l'autorisation de construire un chemin partant du Hundsrück et rejoignant respectivement la maison de vacances de l'AF au Baeselbach et la colonie de vacances Les Buissonnets.

Le maire fait savoir qu'à ce sujet l'ingénieur du Génie Rural a été consulté. Celui-ci tout en mettant de sérieuses réserves quant à la tenue du chemin prévu qui ne présente aucune infrastructure réelle, a bien voulu à titre gracieux faire piqueter un tracé rationnel (ce tracé serait repris dans le cas où la commune déciderait de construire à l'avenir une route dans le cadre du programme départemental d'aménagement de village).

Le CM dans ces conditions propose, de donner le droit de passage sur les terrains communaux, en précisant les points suivants:

- les intéressés devront se conformer aux indications de l'ingénieur du Génie Rural quant au tracé,
- ils construiront le chemin sous leur propre responsabilité sans pouvoir prétendre à aucune aide financière ou matérielle de la commune, ni au moment de la construction ni pour l'entretien du chemin,
- la commune se réserve le droit de passage sur le chemin. Elle décline toute responsabilité en cas d'accident au moment de la construction.

6. Assainissement rue Principale. Le CM décide de confier au service des Ponts et Chaussées la rédaction du projet de l'exécution des travaux de réfection de la Rue Principale du village avec son assainissement, que cette mission s'exercera conformément aux dispositions des textes et en particulier:

- que le service des Ponts et Chaussées est exonéré de la responsabilité pécuniaire et décennale,
- la rémunération dudit service sera fixée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié.

7. Embranchement conduite d'eau Les Buissonnets. Le maire rend compte au CM que la révérende sœur supérieure de l'école Jeanne d'Arc, représentant l'association du Bois Chenu, a demandé l'embranchement de la colonie de vacances les Buissonnets au réseau d'eau potable. Le CM donne son accord de principe pour un tel embranchement et charge le maire de prendre contact avec l'ingénieur du Génie Rural afin d'étudier les possibilités d'un tel embranchement, dans le cadre du projet initial maintenant achevé, et dans la perspective de l'embranchement de la maison Familiale de vacances Baeselbach située à proximité.

La révérende sœur supérieure de l'école Jeanne d'Arc sera tenue au courant des décisions prises à ce sujet.

8. Indemnité pour confection du budget. Le CM rappelant que le soin de la confection des budgets a été confié au receveur municipal ou à un de ses représentants, approuve le relèvement de l'indemnité à 80 NF par an à compter du 1er janvier 1960.

Séance du 1er juillet 1962

1. Location d'un pâturage. Le CM décide de louer à M. Lauper, élevage de moutons à Saint-Louis, une superficie de 40 ha 1a 52 ca de pâturage pour un loyer de 550 NF par an et suivant les charges et conditions qui seront inscrites sur le procès-verbal de location.

2. Balayeuse. Mme Méthia Antoinette née Hans ne peut plus à l'avenir assumer les fonctions de balayeuse des locaux scolaires et de la mairie. En conséquence, le CM, propose de nommer à cet emploi Mme Muesser Marie-Rose née Nussbaum à compter du 1.7.1962. Le CM donne son accord et décide d'accorder à Mme Muesser le même salaire qu'à Mme Méthia soit 120 NF par trimestre.

3. Taxe sur l'eau. Le CM décide de maintenir à l'avenir les taxes sur l'eau comme pour l'exercice précédent à savoir:

- Taxe sur la consommation d'eau: Par semestre de 0 à 30 m<sup>3</sup> 0,60 NF le m<sup>3</sup> et au-delà 0,30 NF le m<sup>3</sup>, ces taxes sont majorées de 0,03 NF le m<sup>3</sup> pour le fond national de l'adduction d'eau.

- Taxe sur les compteurs: Par semestre, compteur de 15 mm 4,00 NF, compteur de 20 mm 6,00 NF.

En outre le CM, vu les dépenses importantes d'entretien du réseau, vu le grand nombre de maisons de vacances où la consommation d'eau est minime, vu également l'utilisation intempestive des puits communaux, décide d'imposer tous les particuliers branchés sur le réseau d'eau pour une consommation minima de 10 m<sup>3</sup> par semestre.

4. Téléphone automatique intégral. Le maire donne lecture au CM de la lettre du sous-préfet de Thann du 29.6.1962 concernant l'équipement en automatique intégral du groupement téléphonique de Thann. Le CM accueille avec satisfaction l'idée d'un tel projet et se déclare prêt à avancer à l'état sa participation. Il souhaite verser sa part directement en capital soit la somme de 1250 NF.

5. Route Bourbach-le-Haut Bourbach-le-Bas. Le maire présente au CM le devis des travaux d'aménagement de la route Bourbach-le-Haut Bourbach-le-Bas . Il fait remarquer au CM que ce projet serait réalisable en choisissant la solution la plus économique, soit d'enrober le chemin dans la rectification du virage sur 3,50m et en réduisant le déblai rocheux entre les profils P.45 et P.50 au minimum.

Dans ces conditions le coût des travaux y compris l'aménagement du virage s'élèverait à 130000 NF. La rectification de la route de Bourbach-le-Bas s'élevant 100000 NF, les travaux complets reviendraient à 230000 NF.

Sur cette somme une subvention de 70% (soit 161000 NF) est escomptable ce qui amènerait les dépenses à 69000 NF pour les deux communes.

La commune de Bourbach-le-Bas se déclare prête à supporter 50% du coût des travaux, il resterait comme part communale 34500 NF. Le CM décide:

- d'accepter le devis suivant les conditions proposées par le maire,
- il souhaite que les travaux puissent débuter dans les meilleurs délais et demande au maire d'entreprendre toutes les demandes afin qu'ils soient mis en adjudications ouvertes.

- les travaux seront financés sur les fonds libres de la commune affectés à cet effet,
- une partie des crédits ont été votés lors de la confection du budget primitif de 1962 et figurent pour les dépenses à l'article 230 de la section extraordinaire pour les recettes.
- le CM s'engage à reporter ces sommes sur le budget 1963 et de voter le cas échéant les crédits supplémentaires.

Séance du 12 août 1962

1. Adjudication route Bourbach-le-Haut Bourbach-le-Bas. Le CM ayant approuvé le devis concernant l'aménagement de la route Bourbach-le-Haut Bourbach-le-Bas et ayant délibéré sur les moyens de financement décide de charger le maire de mettre les travaux en adjudication et d'autoriser le maire à signer les procès-verbaux d'adjudication, les marchés à passer avec l'entreprise adjudicataire et en général toutes les pièces concernant ces travaux.
2. Demande sursis. Le maire donne lecture de la demande de sursis de Lerch Adrien, élève de l'Ecole Normale de Colmar. Le CM estime que cette demande est justifiée et souhaite qu'un sursis de 2 ans soit accordé à Lerch Adrien afin de terminer ses études.
3. Aménagement route du Grund-vente de promesse. Le maire propose d'acquérir à l'amiable les terrains nécessaires à la construction de la route du Grund. Il souhaite faire signer aux propriétaires intéressés une vente de promesse des terrains utiles. Le CM se déclare prêt à payer ces terrains à raison de 50 NF l'are. Toutefois il est précisé que les actes de ventes définitifs ne seront dressés qu'après achèvement des travaux et d'arpentage officiel.
4. Taxe sur les chiens. Le CM décide de fixer les taxes sur les chiens pour les exercices futurs comme suit: chiens de garde 3 NF, chien d'agrément 30 NF.
5. Cantine scolaire de Masevaux. Le maire donne lecture au CM de la lettre du 5 juillet 1962 du maire de Masevaux concernant la participation éventuelle des communes du canton à la construction d'une cantine scolaire à Masevaux. Le CM donne son accord de principe pour une telle entreprise. Néanmoins il demande un complément d'information quant aux modalités de financement prévue et particulièrement la contribution des communes du canton.  
Avant la mise au point de ces questions le CM ne s'estime pas engagé par le présent accord.
6. Taxe sur l'eau. Le maire rend compte au CM des faibles ressources créées par la vente de l'eau depuis l'installation des compteurs. Il constate qu'il y a impossibilité d'équilibrer le budget de la caisse des eaux. En conséquence le CM, vu les dépenses importantes d'entretien du réseau de distribution d'eau potable, vu le grand nombre de maisons de vacances où la consommation d'eau est minime, vu également l'utilisation intempestive des puits communaux décide d'imposer à l'avenir tous les particuliers branchés sur le réseau d'eau pour une consommation de 10m<sup>3</sup> minima par semestre. D'autre part les taxes sur la consommation d'eau et sur les compteurs resteront inchangées.
7. Allocation d'une indemnité de gestion au receveur municipal intérimaire. Le CM fixe cette indemnité à 20 NF par an à compter de 1962. Le CM considère que cette indemnité peut être allouée à Melle Kachler Jacqueline pour la durée de son intérim en tant que receveur municipal de la commune.
8. Etat d'assiette des coupes-devis de repeuplement 1963. Le CM décide d'approuver l'état d'assiettes des coupes pour 1963, dressé par l'ingénieur des Eaux et Forêts de St-Amarin. D'après cet état les produits présumés façonnés en forêt seront de: 170 stères de bois de chauffage, 170 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre représentant une valeur nette de 3728 NF. De même le

CM approuve sans objection le devis des travaux de repeuplement dans la forêt communale pour l'année 1963. Ce devis prévoit un reboisement avec 650 épicéas pour une somme de 255 NF et le dégagement des anciennes plantations pour une somme de 189 NF, soit une dépense totale de 474 NF.

Séance du 18 novembre 1962

1. Budget primitif 1963. Ce budget afin d'équilibrer les recettes et les dépenses prévoit un emprunt de 30000 NF. Or vu l'excédent de clôture du budget supplémentaire 1962 soit 21389,95 NF, cet emprunt ne sera sans doute pas nécessaire, une économie de 610,05 NF étant réalisable au cours de l'exercice 1963.

Budget primitif 1963: recettes 151385,52 NF, dépenses 151349,01 NF.

2. Budget supplémentaire 1962. Budget supplémentaire 1962: recettes 31758,25 NF, dépenses 10368,30 NF.

3. Acquisition de bornes. Le maire rend compte au CM des offres de prix concernant les pierres de bornage nécessaires à la réfection du cadastre. Il apparaît que l'offre de Donat Petitjean, granitier à La Bresse, est la plus favorable, bornes de granit 55x10x8 = 2,60NF.

En conséquence le CM autorise le maire à signer un marché de gré à gré avec M. Petitjean de 780 NF pour l'acquisition de 3000 bornes en 1963.

4. Concours des Maisons Fleuries. Le CM décide d'accorder comme l'année précédente une somme de 50 NF de prix, à distribuer par le président du Syndicat d'Initiatives de Masevaux aux lauréats du concours des Maisons Fleuries. Le maire rend compte au CM de la place d'honneur obtenue par la commune dans le cadre de ce concours départemental.

5. Estimation des dégâts de gibier. Le CM décide à l'unanimité de nommer Lerch Emile, adjoint au maire, estimateur des dégâts de gibier pour le ban communal.

Séance du 10 février 1963

1. Bois de service-Bois d'affouage. Le CM décide de réserver 68 stères de bois de service pour 1964: école 36 stères, mairie 20 stères, église 12 stères. Etant donné que la production totale de bois de chauffage dépasse à peine ces quantités, le CM, désirerait vendre éventuellement le surplus comme bois d'affouage suivant les tarifs fixés le 4 mars 1962.

Le CM souhaiterait également vendre comme bois d'affouage le bois de chauffage provenant de la coupe extraordinaire de 1964.

2. Coupe extraordinaire 1964. Le CM se référant à sa délibération du 12 mars 1961, confirme la demande de faire effectuer une coupe extraordinaire en 1964 de 150 m3. Le bénéfice de cette coupe doit couvrir les dépenses qui seront engagées pour la réfection des documents cadastraux.

3. Prélèvement de recettes extraordinaires. Pour permettre l'équilibre de la section extraordinaire le CM donne son accord au prélèvement sur les recettes ordinaires, d'un montant de 7777,57 NF.

4. Location pêche. Le contrat de pêche avec l'Association de pêche et de pisciculture de la Vallée de la Doller est arrivé à expiration le 1er février 1963. Toutefois la commune désirant se réserver la pêche à partir de 1964, il n'a pas paru opportun de passer un nouveau contrat

avec l'association de pêche précitée. Le CM désire en conséquence reconduire le contrat existant pour la durée d'1 an, soit jusqu'au 1er février 1964.

5. Réparation conduites d'eau. Le maire rend compte au CM que près de la moitié des branchements particuliers de la conduite d'eau sont gelés. Cette situation révélera au moment du dégel de nombreuses ruptures de canalisations et de presse-étoupes.

La caisse des eaux avec une rentrée globale de 3000 NF par an arrive difficilement à s'équilibrer en période normale, les dépenses pour les réparations en perspectives risquent d'apporter un déficit important à couvrir. En conséquence le CM décide, que chaque propriétaire de maison branché sur la conduite d'eau, dans le cas où une avarie serait constatée au moment du dégel, sera tenu d'effectuer ou de faire effectuer à ses frais les travaux de terrassement et de remise à nue de la conduite. La commune ne prenant à son compte que les réparations proprement dites. Le CM espère que cette mesure permettra de réparer au plus vite le plus grand nombre de fuites et d'assumer ainsi aux abonnés une distribution d'eau sans retard.

6. Réfection de la classe. Le CM constata la nécessité qu'il y aurait de rénover la salle de classe (peinture et sol). Le maire soumet au CM le devis de l'entreprise Bihler et Knibihler concernant les travaux de peinture et ceux de l'entreprise Daegelen concernant la réfection du parquet. Le CM approuve les devis:

- Entreprise Bihler et Knibihler, travaux de peinture, 1336,76 F,
- Entreprise Daegelen Maurice, dépose de l'ancien parquet et repose d'un nouveau s'élevant à la somme de 2691,00 F.

Le CM demande de faire exécuter les travaux durant les congés d'été 1963, il autorise le maire de signer les marchés et le charge de solliciter une subvention sur les fonds réservés à cet effet.

7. Allocation scolaire 1962/1963 part automatique. Le CM décide d'approuver le programme d'emploi de l'allocation scolaire pour l'année 1962/1963 proposé par M. Basler, instituteur, sur les conseils de l'inspecteur primaire, soit l'achat de deux tableaux sur chevalet pour une somme de 300 F.

Séance du 28 avril 1963

1. Echange de terrains. En vue de l'aménagement de la route dite du Grund, M. Fischer Eugène s'est déclaré prêt à céder à la commune les terres nécessaires dont il est propriétaire à condition qu'un échange d'une superficie équivalente de terrain touchant à sa propriété soit fait. Le CM est d'accord avec cette proposition et s'engage après les travaux d'aménagement de faire arpenter à ses frais les terrains utilisés et de rendre à M. Fischer une surface équivalente, à prendre sur la parcelle 232.

2. Centimes additionnels. Le CM prend connaissance de la nouvelle valeur du centime additionnel communal passant de 0,4702F à 0,8388F. Le CM accueille avec satisfaction cette nouvelle estimation. Il décide, étant donné les difficultés du budget et l'importance des projets à réaliser de ne pas modifier le nombre de centimes précédemment fixé, donc de maintenir pour l'exercice 1963, 20000 centimes communaux.

3. Dépôt d'ordures ménagères. Le maire rend compte au CM de la récente enquête concernant les dépôts d'ordures ménagères et rappelle qu'à cet égard la commune se trouve dans une situation irrégulière. En effet, il n'y a pas d'autorisation officielle pour l'emplacement choisi

qui présente bien des désavantages (proximité immédiate de la route-maisons d'habitations-autorisation purement verbale du propriétaire du terrain). D'autre part, le maire rappelle que trop de particuliers jettent des immondices dans le ruisseau ou improvisent des tas de déchets non hygiéniques et inesthétiques sur leurs propres terres.

En conséquence le maire propose, d'acquérir pour la commune un emplacement judicieux pour l'aménagement d'un dépôt d'ordures qui deviendrait obligatoire et entretenu par les soins de la commune. Il s'agit d'un ravin très profond à l'écart des maisons et caché à la vue sis au lieu-dit Kaelbergarten. Les propriétaires actuels seraient d'accord pour vendre le terrain pour la somme de 20F l'are en moyenne.

Le CM accueille favorablement cette proposition. Il charge le maire d'acheter les terrains nécessaires pour l'aménagement du futur dépôt d'ordures au prix proposé ci-dessus, si une autorisation officielle est obtenue.

4. Balayeuse. Mme Muesser Marie-Rose ne peut plus assumer les fonctions de balayeuse de l'école et de la mairie. En conséquence, le maire propose de nommer à cet emploi Mme Beltzung Jeanne, à compter du 1er avril 1963. Le CM accepte cette nomination et décide d'accorder à Mme Beltzung Jeanne un salaire de 150F par trimestre.

Séance du 9 juin 1963

1. Ramassage scolaire. Le maire soumet au CM les devis émanant des entreprises de transport se proposant d'assumer le ramassage scolaire lors de la rentrée scolaire de septembre 1963. Le CM décide de retenir l'offre de l'entreprise A. Glantzmann de Masevaux, arrêtée à la somme de 27F par jour plus 9,29% de taxe. Cette offre étant inférieure à celle de la CTA consultée comme entreprise prioritaire.

Néanmoins le CM s'alarme devant la dépense exagérée que représente ce ramassage scolaire. En effet pour les 5 élèves de Bourbach-le-Haut fréquentant des établissements scolaires à Masevaux (3 au CEG et 2 au CET) il y aurait lieu de prévoir une dépense de 6000F par année scolaire en comptant en moyenne 200 jours de classe.

Le CM se voit obligé, de solliciter la subvention la plus forte possible afin de pouvoir assumer le ramassage et de demander aux parents une contribution de 30F par trimestre et par élève transporté. Cette somme est à payer au début de chaque trimestre à la recette municipale.

2. Construction d'un immeuble communal. Le maire propose au CM de faire construire sur les terrains communaux, au centre du village, un magasin de vente pour la "Coopérative de Consommation de Bourbach-le-Haut". Cette construction étant indispensable et la coopérative ne disposant d'aucun terrain, ce projet serait exécuté par la commune aux conditions suivantes:

- Coût de la construction: 11000F (maison préfabriquée) type chalet Gross, sans cloisons intérieures.
- Moyen de financement: la commune contracterait un emprunt de 10000F auprès de la Caisse de Prêts de Bourbach-le-Haut au taux de 5,5% pendant 10 ans (contact pris avec le trésorier de la caisse, cette somme est disponible immédiatement et l'emprunt serait accordé).
- Amortissement: La coopérative verserait à la commune un loyer couvrant intégralement l'emprunt sur les 10 ans, soit un loyer de 1800F par an.
- Entretien du bâtiment: Les frais d'entretien (extérieur et intérieur) seront à la charge exclusive de la coopérative pendant les 10 ans d'amortissement de l'emprunt.

Le CM constatant que le budget communal ne supportant pas la charge nouvelle résultant de l'emprunt, que le patrimoine de la commune se trouvant augmenté, accepte cette proposition et suggère que le contrat de location soit soumis pour autorisation au sous-préfet de Thann conjointement avec la délibération décidant les travaux.

3. Déplacement d'un pylône d'éclairage public. Le CM prend connaissance de la demande de M. Naegelen souhaitant que le pylône d'éclairage public sis sur son terrain de construction puisse être déplacé afin de ne pas gêner l'accès dudit terrain. Le CM ne voit pas d'objection à ce déplacement à condition:

- que le pylône soit déplacé à côté de la maison de M. Daegelen Xavier afin d'obtenir un éclairage suffisant vers le pont du Bourbach.
- que les frais de déplacement soient supportés par M. Naegelen.
- que la commune soit dégagée de toutes ses responsabilités pour les travaux à entreprendre.
- que les services compétents de l'EDF donnent leur accord pour le déplacement.

Séance du 31 août 1963

1. Emprunt. Le CM suite à sa délibération du 9 juin 1963 et à sa décision de construire un immeuble servant de magasin de vente pour la Coop de consommation autorise le maire:

- de contracter un emprunt de 10000F auprès de la Caisse Mutuelle de Bourbach-le-Haut, aux conditions suivantes: Amortissement 10 ans, annuités constantes de 1326,68, taux d'intérêt 5,5%.
- de signer toutes les pièces concernant cet emprunt.

2. Etat d'assiette des coupes-Devis de repeuplement. Le CM décide d'approuver l'état d'assiette des coupes pour 1964 arrêté comme suit: Bois de feu hêtre 20 m<sup>3</sup>, bois d'œuvre 145 m<sup>3</sup>, bois de feu résineux 5 stères, représentant une valeur nette de produits façonnés en forêt de 7170F.

D'autre part, le CM décide d'approuver le devis des travaux de repeuplement arrêté comme suit:

- Reboisement 1700 épicéas 476F,
- complément de la régénération naturelle 1600 épicéas 448F.

3. Route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas- Elargissement à 5 m. Le maire expose au CM qu'il y aurait possibilité d'élargir la route de Bourbach-le-Haut à Bourbach-le-Bas à 5 m sur la totalité de son tracé. En effet, il apparaît que l'entreprise Golly effectuera ces travaux pour la somme de 61843,79 (cf devis du 20.8.63) la moitié des frais comme pour les travaux déjà exécutés, les parts communales respectives se monteraient donc à 30921,89.

D'autre part, M. Halm, propriétaire de la ferme Niederwyhl, directement intéressé par la construction de la route s'engagerait à verser un don de 15000,00 à la commune de Bourbach-le-Haut. L'élargissement à 5m serait ainsi réalisé pour une dépense supplémentaire de 15921,89 à inscrire dans le budget communal.

Le CM remarque que cette somme n'est pas directement disponible, il décide néanmoins de solliciter l'approbation du sous-préfet de Thann en espérant que ces travaux supplémentaires puissent être subventionnés au même taux que le devis d'ensemble.

D'autre part le CM pourrait en cas de nécessité contracter un emprunt à court terme (couvert par les centimes communaux) en attendant le versement par le département des subventions pour l'année 1964.

Séance du 25 novembre 1963

1. Compte administratif exercice 1960. L'adjoint présente au CM le compte administratif de l'exercice 1960: dépenses réelles 75393,17 F, recettes réelles 120291,84 F

2. Budget supplémentaire 1963. Le CM examine le budget supplémentaire 1963: dépenses réelles 35370,70F, recettes réelles 70483,48F. Le CM approuve le budget avec satisfaction et félicite le maire pour l'excellente gestion des finances communales, les félicitations s'adressent également à Mademoiselle Kachler de la perception de Masevaux.

3. Budget primitif 1964. Le CM examine le budget primitif 1964 et l'arrête comme suit: dépenses réelles 166316,61F, recettes réelles 166448,76F. Le CM décide d'approuver le budget qui correspond au désir d'expansion de la commune.

4. Assurance des bâtiments communaux. Le maire rend compte que la police d'assurance des bâtiments communaux, passée par l'agence Ehrestmann avec la Cie Rhin et Moselle et arrivant à expiration le 30 avril 1964 a été dénoncée.

Le maire donne ensuite lecture des propositions de la Régie Intercommunale d'Assurance des Départements de l'Est, Mairie de Colmar. Le CM estime que ces nouvelles propositions sont plus avantageuses (une prime d'assurance moins chère, les bâtiments communaux sont assurés pour 20000F supplémentaires). Le CM charge le maire de passer une nouvelle police avec la Régie Départementale selon le projet soumis et l'autorise à signer les nouveaux contrats. Cette assurance devant rentrer en jeu le 1er mai 1964.

5. Dépenses extraordinaires. Le maire présente au CM les factures de M. Gebel Hôtel de l'Aigle d'Or à Masevaux, concernant la réception de M. Claude Bobin reporter d'Europe 1 et s'élevant à la somme de 77,15F et de la Coopérative de Bourbach-le-Haut concernant le vin d'honneur servit à l'occasion de la visite du sous-préfet de 169,55F. Le CM approuve ces dépenses.

6. Départ du Sous-préfet. Le maire apprend au CM le départ imminent du sous-préfet de Thann. Tout en regrettant ce départ, le CM félicite le sous-préfet pour sa nouvelle promotion et formule ses souhaits les plus sincères pour une réussite aussi parfaite à Langon que dans l'arrondissement de Thann. Il remercie le sous-préfet pour la sollicitude toute particulière qu'il a eu vis à vis de Bourbach-le-Haut.

Le CM gardera un souvenir fidèle à celui qui a permis à la commune de prendre un nouvel essor, grâce à la compétence bienveillante et aux conseils toujours précieux du sous-préfet.

7. Don de M. Emile Halm. Le maire apprend au CM que M. Emile Halm, propriétaire de la ferme Niederwyhl lui a remis un chèque de 15000F au profit de la commune, afin de mener à bien les travaux de la route Bourbach-le-Bas sur une largeur enrobée de 5m.

Le CM accepte le don et exprime ses remerciements les plus chaleureux pour ce geste très généreux.

Il prie M. Halm de croire en son désir sincère de pouvoir lui être un jour de quelque utilité, notamment en ce qui concerne la propriété de sa ferme modèle.

8. Bois de service. Le CM, vu la rigueur exceptionnelle de l'hiver dernier, vu les faibles prévisions en bois de chauffage pour l'année 1964, décide de se réserver 12 stères de bois de service supplémentaires, soit les bois marqués n° 61, 62, 63, 64 et 65 provenant de la coupe extraordinaire 1963.

9. Dépenses extraordinaire. Le maire soumet au CM la facture du restaurant A la Couronne d'Or F. Kolb de Bourbach-le-Bas concernant le repas d'adieu offert au sous-préfet de Thann qui s'élève à 260,50F. Le CM accepte.

10. Vote de crédits-Intérêts emprunt de 10000F. Le maire rend compte au CM qu'il y a lieu de payer les intérêts pour l'emprunt de 10000F contracté auprès de la CMDP de Bourbach-le-Haut, le 1er septembre 1963 (construction du magasin de vente Coop).

Ces intérêts représentent une somme de 183,33F pour 4 mois. Le CM accepte cette dépense non inscrite au budget supplémentaire 1963.

11. Prime à la construction. Sur proposition du maire le CM décide à l'unanimité d'accorder à toutes les personnes construisant un immeuble d'habitation neuf à Bourbach-le-Haut une prime de 500 F. Cette mesure ne s'applique que pour les constructions d'immeubles d'habitation permanente, elle annule les décisions prises par la municipalité précédente qui proposait d'effectuer à titre gracieux le raccordement de la conduite d'eau.

Séance du 9 février 1964

1. Signature d'acte de vente. Le maire rend compte au CM que pour certaines acquisitions de terrains au compte de la commune (aménagement route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas et du Grund) il serait nécessaire d'habiliter M. Lerch Emile, adjoint au maire, à signer les actes notariés, le maire étant dans certains cas lui-même vendeur. Le CM est naturellement d'accord avec cette proposition et charge Lerch Emile de signer les actes en question comme représentant de la commune.

2. Régularisation du budget 1963. Pour permettre l'équilibre de la section extraordinaire le CM donne son accord au prélèvement sur les recettes ordinaires d'un montant de 207,85 F.

3. Cession de gré à gré de bois. Le CM prend connaissance des nouvelles réglementations concernant les cessions amiables de bois invendu par adjudications. Considérant qu'il ne serait pas bon pour la commune de laisser séjourner du bois invendu lors d'une adjudication dans la forêt, le CM donne délégation au maire de conclure éventuellement des cessions gré à gré ne pouvant toutefois pas excéder 10000 F. La délégation est valable pour les exercices 1964 et 1965.

4. Bois de service-Bois d'affouage exercice 1964. Le CM décide de se réserver comme pour les exercices précédents 68 stères de bois de service en 1964: école 36 stères, mairie 20 stères et église 12 stères.

Etant donné que la production totale de bois de chauffage dépasse à peine ces quantités, le CM désirerait vendre éventuellement le surplus comme bois d'affouage suivant les tarifs fixés le 4 mars 1962. Le CM souhaiterait également vendre comme bois d'affouage le bois de chauffage provenant de la coupe extraordinaire.

5. Facture. Le maire présente au CM la facture des Ets Becker, magasin de fleurs Mulhouse concernant l'achat d'une gerbe de fleurs à l'occasion des obsèques de M. Bechtold. Le CM accepte cette dépense.

6. Achat de mobilier scolaire. Le maire fait part de la nécessité d'acquérir du mobilier scolaire pour l'année à venir. En effet le nombre des élèves, compte tenu des départs et entrées à l'école, sera en augmentation de 4. Le maire après avoir pris contact avec l'instituteur propose d'acquérir 4 tables et chaises individuelles assorties au mobilier déjà existant. Le CM accepte cette proposition sans objection.

Séance du 27 mars 1964

1. Grundweg. Le maire donne connaissance au CM d'un projet d'aménagement du Grundweg (1ère tranche). Il expose, que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au CM et dont le devis s'élève à la somme de 40000 F. Le CM, après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues:

- prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté après accord du Génie Rural,
- détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet: montant des travaux 40000 F, subvention de l'état 6000 F, subvention du département 10200 F, ressources propres en disponibilité 17800 F et décide de demander à la Caisse Nationale de Crédit agricole, par l'intermédiaire de la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel du Haut-Rhin un prêt de 6000 F au taux de 3% remboursable en 30 ans.
- considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt de 6000 F à 3% remboursable sur 30 ans, s'élève à 306 F, il prend l'engagement au nom de la commune de créer et mettre en recouvrement en tant que besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité susvisée.
- décide d'autoriser le maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

2. Le CM décide d'exécuter des travaux de 1ère tranche pour l'aménagement du chemin dit du Grundweg, selon projet dressé par le service du Génie Rural le 27 janvier 1962. Le montant total du projet est de 168000 F et les travaux de 1ère tranche ont été fixés à 40000 F. Le projet avait reçu l'approbation du CM par délibération du 13 mai 1962. Le CM décide de lancer une adjudication ouverte pour les travaux de 1ère tranche et en fixe la date au 9 juillet 1964.

Le plan de financement est arrêté comme suit:

- subvention du ministère de l'agriculture 15% 6000 F,
- subvention du département 30% du reste 10300 F,
- prêt CNCA à 3% sur 30 ans 15% 6000 F,
- financement restant à la charge de la commune 17800 F. Le CM autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune les contrats de prêts et marchés nécessaires et s'engage formellement à inscrire chaque année à son budget les ressources nécessaires au bon entretien des ouvrages.

3. Ramassage scolaire. Le maire soumet de nouveau au CM le problème du ramassage scolaire pour la rentrée 1964. Il rappelle l'échec de la proposition précédente, qui jugée trop onéreuse n'aurait pas pu être subventionnée.

Le Dr Buttiaux René, conseiller municipal et président de la coopérative communale, explique que la Coop pourrait se charger du ramassage scolaire, un conducteur étant disponible, moyennant une indemnité journalière de 15 F (20 km à 50 cts + salaire du conducteur et assurance supplémentaire).

Dans ces conditions la participation aux frais s'établirait pour 200 jours de classe par an:

coût total  $200 \times 15 = 3000$  F, subvention escomptée 60% = 1800 F, restera à la charge des parents 400 F. Ce qui représenterait sensiblement 10 F par mois scolaire compte tenu du nombre d'élèves transportés de septembre à juin.

Le CM estime toutefois cette solution extrêmement intéressante. Il se félicite du service supplémentaire rendu par la Coop, il espère que le projet puisse entrer en application dès le 15 septembre 1964.

4. Lotissement - Immeuble 12 logements. Le maire soumet au CM l'avant projet de lotissement concernant la construction d'un immeuble de 12 logements dressé par J.T. Boemlé architecte. Il explique que le prix de revient moyen d'un logement serait de l'ordre de 50000 F. D'autre part, cet immeuble ne serait construit que si préalablement 12 amateurs étaient trouvés payant par fraction leur appartement au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de ne charger en aucune manière le budget communal. Vu la situation de l'immeuble les travaux de viabilité seraient presque insignifiants.

Dans ces conditions, le CM comprenant que l'intérêt que représenterait l'implantation de 12 familles à Bourbach-le-Haut et espérant trouver un logement de service pour la commune dans cette opération, charge le maire de demander à M. Boemlé un projet définitif si une autorisation de principe de la part du sous-préfet de Thann est obtenue.

5. Captage de sources. Le maire rend compte au CM de la visite de l'ingénieur du Génie Rural, au cours de cette visite les captages des sources et les amenées d'eau dans le réservoir communal ont été inspectés.

Il apparaît que ces installations sont dans un état lamentable et il se pourrait que d'un jour à l'autre la commune soit privée d'eau. Or, l'ingénieur a bien voulu actualiser le projet de réfection des captages dressé il y a 6 ans. Ce devis se monte maintenant à 45000 F.

La commune ne peut prétendre semble-t-il à aucune subvention pour ces travaux de réparation, ni à un emprunt à long terme.

Le projet d'ensemble de la conduite d'eau subventionnable ne semble pas devoir être inscrit au programme avant 1967/1968.

La caisse des eaux, malgré le prix déjà élevé sur la consommation s'équilibre difficilement, d'ailleurs d'après le plan de stabilisation les prix de vente de l'eau ne peuvent être augmentés et en aucune façon ils pourraient créer les ressources suffisantes pour couvrir des travaux de cette importance.

Dans le budget communal avec ses 20000 cts, il est impossible de se procurer des contributions nouvelles et actuellement un emprunt de 40000 F ne serait pas couvert.

Dans ces conditions le CM demande conseil au sous-préfet de Thann afin qu'il trouve une solution à ce problème épineux.

6. Location de la pêche communale. Le maire rappelle au CM que depuis le 31 juillet 1963, date d'expiration de l'ancien bail de location de la pêche communale aucun nouveau contrat de location n'a été passé. D'autre part, contact pris avec la Société de Pêche et de Pisciculture de Masevaux, il semble possible que des cartes de pêche journalières puissent être délivrées aux touristes de passage. En conséquence, le CM décide de reconduire le contrat existant rétroactivement pour une période de 3 ans à compter du 1er février 1963. Ce contrat expirera donc le 31 janvier 1966. Toutes conditions restant inchangées en particulier le loyer fixé à 300 F par an.

7. Stèle Hundsruick. Le maire donne lecture au CM d'une lettre de l'Amicale des Anciens du 1er Bataillon de Choc. Par cette lettre et contact pris avec les personnalités intéressées, l'Amicale précitée souhaiterait ériger une stèle en souvenir des combats menés en 1944 au

Hundsruick même, et dans la proche région par le 1er Bataillon de Choc. L'inauguration en début d'octobre commémorerait le 20ème anniversaire de ces combats.

Le monument serait placé sur la partie gauche du col, non loin de la chaussée, soit sur les terrains communaux.

Le CM constate d'abord, que 14 soldats du 1er bataillon de Choc ont été tués sur le territoire de la commune, d'autre part, il reconnaît l'intérêt que représenterait ce monument à la gloire de ces libérateurs, il ne voit donc aucune objection à sa construction:

- il est prêt à céder gratuitement les terrains nécessaires,
- il souhaite selon ses moyens financiers d'apporter toute l'aide possible,
- il garantit son appui administratif compte tenu de la décision du sous-préfet de Thann et de la commission des sites et des monuments classés.

8. S.E.T. -Réduction de la patente. Le maire et René Buttiaux quittent la salle des délibérations, étant président directeur général et directeur adjoint de la SET. L'adjoint préside alors la séance, il donne lecture d'une lettre signée par Mme René Buttiaux, fondateur de la Société d'Equipeement Touristique et demandant une réduction de 50% de la patente pour une période de 10 ans (à la rigueur renouvelable).

L'adjoint explique d'abord les projets de la SET à savoir:

- Aménagement et exploitation de l'ancien café restaurant Fischer,
  - implantation de cellules de motel avec installations accessoires,
- tout cela dans un avenir proche.

Le CM conscient de l'intérêt que cette société représente pour la commune, se félicite pour la constitution de la SET et lui souhaite prospérité et épanouissement. Il assure au PDG de son appui et de toute son aide.

L'adjoint propose de voter au scrutin secret la proposition concrète de Mme Buttiaux:

7 conseillers municipaux sont votants, le dépouillement fait apparaître: 7 oui pour la réduction de la patente de 50% pendant 10 ans.

En conséquence si l'autorité de tutelle donne son approbation, le maire est chargé de contacter les services des contributions compétents afin d'obtenir la réduction de ladite patente.

Séance du 30 mai 1964

1. Achat de terrains route de Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas. En complément de la délibération du 24 décembre 1961, le maire expose au CM, que la désignation exacte des terrains devant être acquis pour la route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas est la suivante: Tous les terrains se trouvent dans la section A Kaelbergarten

- 4a09 et 5a78 de terre appartenant aux époux Bruno Schuffenecker-Augustine Méthia.
- 1a82, 0a58, 0a95 et 4a30 de terre appartenant aux époux Edouard Nussbaum-Emilie Kuster.
- 1a83 de terre appartenant à Mme Mathilde Méthia veuve Philibert Fellmann.
- 2a80, 3a49, 2a50, 9a82 et 1a16 de terre appartenant aux héritiers Fellmann Arbogast.
- 1a14 de terre appartenant aux époux Alphonse Kuster-Jeanne Beltzung.
- 0a95 et 3a41 de terre appartenant aux époux Henri Méthia.

Le maire rend compte qu'il y aura lieu, après arpentage et désignation des contenances exactes de réaliser les achats suivants:

Tous les terrains en section A Kaelbergarten

- appartenant aux époux Wieser-Daegelen Augustine

- appartenant aux époux Nussbaum Xavier-Nussbaum
- appartenant aux époux Fellmann Philibert-Méthia
- appartenant aux époux Dietrich Victor-Schuffenecker.

2. Le CM, vu les ordonnances, lois, décrets, arrêté interministériel et l'exposé du maire indiquant qu'il aurait intérêt pour la commune à confier au service des Ponts et Chaussées la rédaction du projet et l'exécution des travaux d'enrobage du chemin communal Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas, après avoir délibéré, décide,

- de confier au service des Ponts et Chaussées la rédaction du projet et l'exécution des travaux d'enrobage du chemin communal Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas.

- que cette mission s'exercera conformément aux dispositions des textes indiqués ci-dessus et en particulier, que le service des Ponts et Chaussées est exonéré de la responsabilité pécuniaire et décennale, la rémunération dudit service sera fixée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié.

3. Acquisition terrains Rue du Grund. En complément de la délibération du 12 août 1962, le maire expose au CM que la désignation exacte des terrains devant être acquis pour la route du Grund est la suivante:

Tous section A Bornmatt

- 1a12, 3a24, 2a30, 1a27 et 1a12 appartenant aux époux Nussbaum Alphonse-Fellmann.
- 3a70 et 1a13 appartenant aux époux Nussbaum Edouard-Kuster.

Après arpentage les époux Muesser Charles-Nussbaum et Mme Vve Fellmann Augustine cèderont une partie des parcelles Section A Bornmatt N° 938, 937p, 936, 934p et 927p.

4. Achat de terrains. Le maire rend compte au CM que M. Fellmann Henri héritier de Mme Vve Fellmann Augustine met en vente les parcelles forêts contigües ci-après désignées:

Section A Kaelbergarten et Bornmatt, contenance totale 24 ares.

Ce petit bois est situé au centre du village au bord de la nouvelle route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas et serait très intéressant pour la commune.

Le CM est de cet avis et compte tenu du prix de vente modique soit 200 F, le maire est chargé d'acquérir ces terrains si l'autorisation du sous-préfet de Thann est obtenue.

5. Dépenses extraordinaires. Le maire présente une facture du journal l'Alsace de 98,36 F et une facture de 60 F de J. Jordy, fleuriste à Masevaux. Ces 2 factures concernant l'annonce du décès de M. Alphonse Speckler, ancien maire de Bourbach-le-Haut, et l'achat d'une couronne. Le CM autorise le maire à régler ces factures.

6. Vote de crédits - Magasin de vente Coop. Le maire présente au CM une facture s'élevant à 3289,74 F de l'entreprise Jenn Alphonse de Bourbach-le-Bas et concernant la construction du magasin de vente de la Coop (soubassement) en juillet 1963.

Cette facture est parvenue à la mairie le 25 avril 1964. Or les crédits ouverts en 1963 dans la section extraordinaire du budget n'ont pas été reconduits en 1964 par inadvertance. Le CM, après cet exposé, autorise le maire de régler la facture en question et vote à cet effet les crédits nécessaires à inscrire à la section extraordinaire du budget supplémentaire 1964.

7. Justifications générales des comptes - Gestion 1963. Le CM approuve les excédents des dépenses et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face: dépenses totales 1177,86 F.

8. Approbation du compte de gestion. Le CM déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1963 par le receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Séance du 12 août 1964

1. Zone du Rossberg. Le maire rend compte au CM de certaines réclamations fort utiles concernant le massif du Rossberg.

Ce massif jusqu'à présent inaccessible à la circulation automobile gardait un cachet fort apprécié par les membres des différentes associations dont le Club Vosgien de Thann, le Ski-Club du Rossberg, les Vosges-Trotters ainsi que par les amateurs de promenade et de silence. Or, depuis l'aménagement intempestif d'un chemin d'accès, la situation semble se dégrader. En effet, plusieurs dimanches successifs un certain nombre de voitures stationnaient aux alentours du refuge du Ski-Club et cette situation risque de se dégrader de plus en plus.

Le CM regrette vivement que certains particuliers estiment pouvoir faire des aménagements de chemin sans autorisation. Pour cette première fois, il renonce de poursuivre mais souhaite que désormais les propriétaires de terrains ne se livrent plus à de tels abus au risque de sanctions prévues au code pénal.

Pour ce qui est du problème d'ensemble, le CM, préconise la création d'une "Zone Protégée du Rossberg", où la circulation automobile serait strictement règlementée et réservée aux seuls résidents dans la zone et aux exploitants forestiers. Rien n'empêcherait à l'avenir de prévoir également la protection de la flore et de la faune dans ce site.

Pour la réalisation de ce projet il charge le maire de Bourbach-le-Haut de prendre contact avec MM les maires de Bitschwiller lès Thann, Masevaux, Moosch, Wegscheid, Willer sur Thur afin d'élaborer un ensemble de mesures coordonnées gardant au Rossberg son véritable cachet.

Pour information:

- les maires des communes intéressées
- Sous-préfet
- Ingénieur du Génie Rural
- Président du Ski-Club Rossberg
- Président du Club Vosgien de Thann
- Directeur des succursales de l'Alsace Thann et Masevaux et Dernières Nouvelles Masevaux.

2. Plan d'urbanisme. Le maire rend compte au CM que le plan d'urbanisme débuté en 1963 est resté en suspens étant donné la surcharge de travail des services du MRL. Néanmoins, d'une part les demandes de terrains en vue de constructions de chalets de week-end deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus pressantes, d'autre part, la commune serait désireuse de prévoir un lotissement pour immeubles à résidences principales.

Pour la réalisation de ces projets il y aurait lieu d'avoir un plan précis d'implantation et de prévoir l'infrastructure nécessaire. Dans ces conditions le CM souhaiterait que le plan d'urbanisme puisse être achevé à Bourbach-le-Haut et prie le directeur départemental de la construction de bien vouloir examiner sa demande avec bienveillance.

3. Etat d'assiette des coupes-Devis de repeuplement. Le CM adopte sans observation:

- l'état d'assiette des coupes prévoyant pour 1965 une coupe de 60 stères de bois de feu, 60 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et 20 m<sup>3</sup> de chablis. Ces différentes coupes représentant une valeur nette de 4690 F.
- le devis de repeuplement prévoyant en tout la régénération de la forêt par 1200 épicéas pour une dépense de 304 F.

4. Bois de chauffage 1964. Le CM prend connaissance des résultats des coupes 1964 en ce qui concerne le bois de feu. Il s'avère que dans la coupe ordinaire il a été produit 16 stères de bois et dans la coupe extraordinaire 21 stères. Le CM constatant que les 16 stères de bois provenant de la coupe ordinaire sont nettement insuffisantes pour couvrir les besoins de bois de service demande l'autorisation d'utiliser également comme bois de service les 21 stères de la coupe extraordinaire soit la totalité du bois de feu produit en 1964.

5. Vin d'honneur - Bataillon de Choc. Le CM propose d'offrir à l' Amicale des Anciens du 1er bataillon de Choc le vin d'honneur le jour de l'inauguration du monument commémoratif qui se construit sur le territoire de la commune, cette inauguration est prévue pour le 2 octobre 1964. Le CM autorise le maire de prélever le montant venu des crédits nécessaires pour ce vin d'honneur sur le budget primitif.

Séance du 23 août 1964.

1. Syndicat Intercommunal - Bitschwiller-Thann-Vieux Thann. Le maire communique au CM la lettre qu'il a rédigé le 22 août à l'adresse du président du Syndicat intercommunal de Bitschwiller-Thann-Vieux-Thann. Cette lettre reflète les préoccupations actuelles du CM en matière d'action communes, préoccupations qui avaient déjà été évoquées au cours des dernières sessions. Le maire lit le texte de la lettre soumise au CM et qui porte demande d'adhésion pour la commune de Bourbach-le-Haut au Syndicat intercommunal de Bitschwiller-Thann Vieux Thann. Il souligne que les attributions du syndicat intercommunal qui couvre tout particulièrement la commune sont les suivantes:

- Problème de l'eau,
- Problème des ordures ménagères,
- Problème de l'assainissement communal,
- Problème de la protection du Massif du Rossberg et de l'équipement touristique.

Le maire communique ensuite un exemplaire de cette lettre portant demande d'adhésion à chaque conseiller municipal.

Diverses questions sont posées, notamment quant au fonctionnement du Syndicat intercommunal et diverses observations sont échangées. Il est alors décidé de clore la discussion en procédant à la consultation du CM au scrutin secret.

Le dépouillement de ce scrutin qui réunissait donc 9 conseillers municipaux (absent excusé Daegelen Eugène) avec le maire donne:

- 9 voix en faveur de la demande d'adhésion.

Le maire conclut donc à l'adoption de la demande d'adhésion de la commune de Bourbach-le-Haut au Syndicat intercommunal de Bitschwiller-Thann-Vieux Thann.

2. Assurance incendie coopérative. Le maire rend compte au CM qu'il s'est vu contraint d'assurer contre le feu le magasin de vente de la Coop, ce bâtiment étant un immeuble communal. Il présente la police d'assurance de la Cie Rhin et Moselle garantissant la Coop pour 20000 F, moyennant une prime annuelle de 20,60 F. Le CM approuve et autorise le maire de payer les primes y afférentes.

3. Assurance responsabilité civile. Le maire présente la nouvelle police d'assurance responsabilité civile proposée par la Cie l'Alsacienne. Cette police couvre les risques de propriétaire exploitant et forestier, la responsabilité personnelle des agents municipaux, les dégâts matériels causés par le feu et l'explosion pour un maximum de 5.000.000 F. Le CM

approuve cette police et autorise le maire de payer les primes y afférentes soit 432,43 F par an.

4. Location Waldmatt. Le maire rend compte que le bail de location de la Waldmatt est expiré depuis le 1er novembre 1963 et qu'il y aurait lieu de conclure un nouveau bail. Le CM, considérant que le nombre de personnes susceptibles de s'intéresser à cette location n'est pas assez important, juge qu'il n'y a pas lieu de procéder à une adjudication. Il propose de louer les 17,46 ha de pâturages de la Waldmatt pour 300 F par année à Antoine Weber, marcaire au Thannerhubel consulté et d'accord avec le loyer annuel. En cas d'autorisation de l'autorité de tutelle, le maire est chargé de faire signer un contrat de location aux charges et conditions habituelles.

Séance du 6 septembre 1964

1. Erection stèle du 1er Bataillon de Choc. Le maire présente une lettre datée du 3 septembre, émanant de l'Amicale du 1er Bataillon de Choc. Dans cette lettre, on expose les difficultés rencontrées par l'amicale quant à la construction du monument commémoratif dont la commune a donné l'autorisation et cédé à titre gracieux du terrain le long du chemin Hundsruck-Baeselbach. Le CM prend note de la demande de l'amicale d'ériger leur monument non pas à l'emplacement initialement prévu, mais au lieu-dit Kohlberg, soit à l'Est du Hundsruck aux abords du chemin Hundsruck-Rammersmatt.

Le CM est d'accord avec l'argumentation donnée par l'amicale. Il est exact qu'au nouvel emplacement le monument trouvera une assise solide sur un petit éperon rocheux, il sera mieux visible et d'accès aussi facile, sans compter que son érection présentera moins de difficultés étant donné qu'il n'y a aucune pente raide à gravir. En conséquence, le CM autorise l'Amicale des Anciens du 1er bataillon de Choc de construire leur stèle commémoratif au lieu-dit Kohlberg à proximité du chemin Hundsruck-Rammersmatt et met gracieusement à la disposition de l'amicale les terrains nécessaires.

2. Réfection du cadastre. Le CM apprend avec satisfaction que la réfection des documents cadastraux va débuter incessamment dans la commune. Le CM remercie M. Knoerry, inspecteur du cadastre pour les conseils précieux qu'il a bien voulu donner à la municipalité afin que cette réfection se fasse dans les meilleures conditions. Il souhaite la bienvenue à M. Schillinger, géomètre, chargé de la réfection du cadastre de Bourbach-le-Haut et lui assure son soutien pour la tâche à entreprendre.

3. Réfection du cadastre - Prix de la borne. Le maire explique qu'il y aurait lieu de réviser le prix de revient de la borne mis en place, prix fixé le 12 mars 1961 à 12 F la borne. En effet, cette somme a été calculée à l'époque en supposant que les ouvriers seraient payés à raison de 2,50 F l'heure (soit 5 F de dépense par heure pour 2 ouvriers). Il apparaît que ce salaire est maintenant dépassé puisqu'on arrive à 6,5 F l'heure pour les 2 ouvriers. Le CM estime dans ces conditions qu'il y aurait lieu, afin de ne pas trop charger le budget communal, de demander 15 F pour la borne mise en place et annule ainsi sa décision du 12 mars 1961.

4. Traitement ouvrier temporaire. Le maire rend compte qu'il a nommé comme ouvrier temporaire à temps complet Ciculy Nikola de nationalité yougoslave et recommandé par le service de la main-d'œuvre. Le CM approuve cette nomination et accorde à M. Ciculy un salaire horaire de 3 F.

5. Traitement de Ehlinger Bernard. Le maire rend compte que pour la réfection du cadastre, il y aurait lieu d'engager deux ouvriers communaux. Contact pris, il apparaît que Ehlinger Bernard serait d'accord de quitter son emploi et d'être engagé par la commune moyennant un salaire calculé comme suit: de 0 à 40 heures par semaine à raison de 3,50 F de l'heure. Etant entendu que la législation en vigueur concernant les heures supplémentaires jouerait en sa faveur.

Le CM estime que cette rémunération est juste, étant donné que M. Ehlinger est titulaire du permis de conduire, ceci facilitant la mise en place des bornes avec une jeep à la disposition de la commune. D'autre part, M. Ehlinger pourrait rendre comme ouvrier communal des services précieux dans tous les domaines. En conséquence, le maire est chargé de nommer par arrêté Bernard Ehlinger comme ouvrier temporaire à temps complet.

6. Réduction de la patente. Le CM décide d'accorder une réduction de 50% de la patente pour une durée de 5 ans, à toutes les entreprises qui remplissent l'une des conditions prévues à l'article 25 de la loi du 31 juillet 1962 du code général des impôts. Le point de départ de la période de 5 ans est fixé au 1er janvier de l'année suivant celle de leur réalisation pour les transferts, création ou extensions d'établissements opérés postérieurement à la date de la présente délibération.

7. Location de la Waldmatt. Le CM se propose de louer pour une nouvelle période de 9 ans le pâturage dit Waldmatt, section A Rossberg 17ha44, à Weber Antoine, marcaire du Thannerhubel, ayant droit de préemption et demandé la reconduction du bail déjà existant mais expiré depuis le 1er novembre 1963. Le maire rend compte qu'il a pris contact avec la SAFER qui préconise que le prix du fermage annuel devrait représenter la contrevaletur de 872 litres de lait (0,5 litre par are), soit en 1964 la somme de  $872 \times 0,39751 = 346,23$  F. Le CM est d'accord avec cette proposition et charge le maire de signer un contrat de location.

Séance du 7 novembre 1964

1. Nomination - salaire d'un ouvrier. Le maire rend compte qu'en remplacement de Ciculy Nicola qui a quitté la commune, M. Ehlinger Albert a été engagé comme ouvrier temporaire à temps complet pour la réfection du cadastre. Le CM est d'accord avec cette nomination et décide d'accorder à M. Ehlinger le même salaire horaire qu'à M. Ciculy soit 3 F de l'heure.

2. Arbitre - Réfection du cadastre. Le maire informe le CM que pour la réfection du cadastre, il y a lieu de nommer un arbitre ayant pour mission de régler les différents éventuels entre les propriétaires. Le CM décide de confier cette charge à Ehlinger Albert, conseiller municipal et ouvrier communal engagé pour la réfection du cadastre. M. Ehlinger est le mieux placé pour régler les litiges pouvant surgir, il déclare à la demande du maire accepter les fonctions qui lui sont confiées.

3. Utilisation de terrains - Régime forestier. Le maire soumet la liste des parcelles au régime forestier par arrêté préfectoral du 2 juin 1962 faisant suite à la délibération de ce même CM en date du 27 août 1961. Depuis cette dernière décision beaucoup de facteurs nouveaux sont intervenus dans la commune, notamment un essor touristique indéniable et des efforts prometteurs pour une mise en valeur des terres par des cultures spécialisées.

Le maire donne à ce sujet l'exemple suivant:

Il y a 5 ans les terrains à proximité du Hundsruck semblaient être voués à tout jamais à rester inexploités et devenir des friches fort inesthétiques ou sans rendement, mais depuis cette date,

- la construction du monument du 1er Bataillon de Choc,
- le projet de construction d'une table d'orientation sur le territoire de Rammersmatt attirent de nombreux promeneurs.

Or ces terrains sont soumis au régime forestier et il est naturellement impensable maintenant d'y prévoir des plantations. Le CM reconnaît cet état de chose. Il rappelle que c'est afin d'éviter à l'avenir les tâtonnements qu'il a sollicité l'établissement d'un plan sommaire d'urbanisme. Il souhaiterait en plus profiter de la réfection du cadastre pour borner à l'intérieur des propriétés communales les surfaces ayant:

- une vocation touristique,
- une vocation agricole,

ces surfaces fussent-elles déjà soumises au régime forestier antérieurement.

4. Route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas-Nouveau devis. Le maire présente le devis du 9 octobre 1964 concernant la route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas. Ce nouveau devis s'élevant à 270000 F engloberait la totalité des travaux effectués ou restant à effectuer sur la route. Le CM manifeste sa surprise à l'égard de ce document. Il conçoit en effet difficilement qu'un dépassement de l'ordre de 100% soit possible d'une première à une deuxième estimation. Il ne conteste pas à priori les travaux effectués, mais proteste contre le fait de ne pas avoir été tenu au courant de l'importance des dépassements au fur à mesure de l'avancement des travaux. Il décide, étant donné la situation financière très critique de la commune de ne pas approuver ce nouveau devis avant que:

- une vérification soit faite sur place pour constater le bien fondé de certains nombres et sommes demandés,
  - il demande des assurances quant aux taux des subventions concernant les tranches supplémentaires des travaux,
  - il souhaiterait que les subventions escomptées soient versées intégralement notamment en ce qui concerne la première tranche des travaux de 118371 F pour laquelle au lieu de toucher 75% de subventions (15%+20% fond d'investissement routier + 20% routes touristiques) la commune n'a touché jusqu'à ce jour que 46% soit 55000 F au lieu de 88778 F escomptés,
  - devant les réclamations pressantes des différentes entreprises qui avec raison demandent le règlement des factures, il pense qu'il est indispensable que soient prises en considération pour les subventions de 1965 la totalité des travaux supplémentaires soit une tranche de 151629 F.
- Il demande avec insistance que la commune de Bourbach-le-Bas suivant ses décisions verse le plus vite possible un acompte pour les travaux qu'elle a bien voulu prendre à sa charge.

5. Subvention route touristique. Le CM, ayant pris connaissance du nouveau devis de la route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas, s'élevant à 270000 F, constate que l'élargissement à 5 mètres de cette voie a occasionné des suppléments aussi important qu'inattendus. Cet élargissement représente en effet des travaux supplémentaires de l'ordre de 150000 F. Or la route a été aménagée sur cette largeur afin de lui donner une destination touristique et il est manifeste qu'à cet égard elle représente une réussite technique indéniable et répond ainsi parfaitement aux buts que la commune a voulus.

C'est dans ces conditions que la CM demande s'il n'était pas possible d'augmenter le taux de subvention pour routes touristiques jusqu'ici fixé à 20%. Cette augmentation du taux de subvention pour les tranches supplémentaires des travaux serait un encouragement très précieux pour les efforts d'équipements touristiques que la commune entreprend actuellement.

6. Approbation d'une facture. Le maire présente une facture concernant le banquet offert aux personnalités ayant assisté à l'inauguration du Monument du 1er Bataillon de Choc, cette facture s'élève à 575,20 F. Le CM autorise le maire de régler cette facture.

Séance du 13 décembre 1964.

1. Ramassage scolaire. Le maire relit la délibération du 27 mars 1964 concernant le ramassage scolaire et particulièrement son plan de financement. Il rappelle qu'une participation des parents a été proposée, le CM confirme sa décision et charge le maire de percevoir 10 F pour les mois scolaires entiers et 5 F pour les mois incomplets (tels que septembre et avril) pour les 4 élèves transportés.

2. Chemin du Grund-Tranche des travaux. Le maire donne lecture d'une lettre de l'ingénieur subdivisionnaire du Génie Rural concernant la 2ème tranche des travaux subventionnables du chemin du Grund. Le CM constatant que:

- la 1ère tranche des travaux déjà en exécution va se terminer au courant de l'année 1965.
- que la commune a quelque peine à assumer le financement des travaux de la route Bourbach-le-Bas et que la situation à ce propos n'est pas encore tout à fait éclaircie, décide, à entreprendre les travaux de la 2ème tranche de l'aménagement du chemin du Grund en 1966.

3. Renforcement et extension du réseau communal de distribution d'énergie électrique. Le CM, considérant la nécessité de procéder d'urgence au renforcement et à l'extension du réseau électrique communal et dont la capacité est devenue insuffisante par suite de l'augmentation continue de la puissance installée.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré:

- approuve le principe de la réalisation des travaux de renforcement et d'extension du réseau communal de distribution d'énergie électrique.
- sollicite le concours technique et financier du Service du Génie Rural et de l'Electricité de France, ainsi que l'inscription du projet au prochain programme d'investissements du Ministère de l'Agriculture au titre de l'électrification rurale.
- s'engage à assurer le financement de la part contributive de la commune, sous réserve de l'attribution d'une subvention de l'état et du concessionnaire aussi élevée que possible.

4. Location des appartements, loyers. Le CM constatant que les loyers des appartements ont sensiblement augmenté ces dernières années, et tenant compte que les 2 appartements à la mairie-école sont loués à des prix manifestement trop bas, désirerait augmenter le prix de location. Le maire propose de demander pour l'appartement n°1 occupé par Joseph Herro (2 chambres et cuisine) au lieu de 20 F, 40 F par mois. Pour l'appartement occupé par Melle Méthia Marie (1 chambre et cuisine) au lieu de 15 F, 25 F par mois. cette proposition est mise au scrutin secret qui donne les résultats suivants:

8 conseillers municipaux votants. 8 oui.

En conséquence le maire est chargé, si l'autorisation du sous-préfet de Thann est obtenue, de mettre cette proposition en exécution à compter du 1er janvier 1965.

5. Rémunération de la balayeuse mairie-école. Le maire rend compte que Mme Beltzung Jeanne actuellement balayeuse de la mairie-école, voit son travail considérablement augmenté depuis l'installation du géomètre chargé de la réfection du cadastre et qui travaille journallement à la mairie. Il propose à cet effet d'augmenter son salaire de 50 F par trimestre.

Ainsi Mme Beltzung gagnerait à partir du 1er janvier 200 F par trimestre au lieu de 150 F. Le CM approuve cette proposition.

6. Numérotage des maisons. Le maire fait remarquer que le numérotage des maisons d'habitation à Bourbach-le-Haut s'impose, étant donné que:

- quelques vieilles maisons ont été démolies,
- quelques maisons portant un numéro représentent en réalité deux maisons d'habitations jumelées,
- les constructions nouvelles ne sont pas numérotées et leur numérotage est impossible.

C'est dans ces conditions que le CM décide de profiter de la réfection du cadastre pour numéroté les maisons:

- donnant des numéros par rues,
- en prévoyant chaque fois que c'est possible des constructions nouvelles,
- en rendant officiel le nom des rues (voies urbaines, communales, rurales) classées.

7. Dénomination des rues. Dans l'hypothèse des numérotages des maisons, il y aurait lieu de prévoir celui-ci par rue, et non chronologiquement comme il existait. A cet effet le CM décide de rendre officielle la dénomination des voies communales, urbaines et rurales traditionnellement employées:

- ainsi la voie communale s'appellerait " Route de Bourbach-le-Bas "
- la voie urbaine n°1 Rue Principale
- la voie urbaine n°2 Rue des Rochelles
- la voie urbaine n°3 Rue des Buissonnets
- la voie urbaine n°4 Rue du Schirm
- la voir rurale n°1 Chemin du Kohlberg
- la voie rurale n°2 Chemin du Maienberg
- la voie rurale n°4 Chemin du Réservoir

*(il est à regretter que le " Grund" a disparu à tout jamais).*

Séance du 14 février 1965

1. Route de Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas-Modalités de financement. Le CM après avoir approuvé le devis définitif concernant la route de Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas, étudie les modalités de financement. Il constate que sur les 270000 F de travaux, la commune a déjà touché:

- FSIR travaux subventionnés 65400/120000 F,
- Routes touristiques 44500/230000 F, soit 109900 F au total.

La commune compte toucher dans les années à venir, du FSIR 78000/15000 F et routes touristiques 6000/40000 F soit des subventions totales de  $84000 + 109900 = 193900$  F.

Tout en comptant le don de M. Halm et la participation de Bourbach-le-bas il restera à la charge de Bourbach-le-Haut environ 70000 F.

La commune a déjà investi en 1964 la somme de 25000 F prélevée sur les fonds libres, il semble d'autre part qu'en 1965, 10000 F puissent de nouveau être libérés, il restera donc à couvrir une somme de 35000 F à rechercher par voie d'emprunt.

Or, la commune doit amortir jusqu'en 1970 50000 F d'emprunts à court terme (annuité 6633,39F) et 6000 F d'emprunt à long terme (annuité 306,12F). 20000 cts sont nécessaires pour couvrir ces charges, il est donc indispensable que l'emprunt pour la route soit un emprunt

à long terme. Il devrait être accordé par la Caisse de Dépôts et de Consignations, il représenterait une charge supplémentaire de:

2308,63 F par an (35000 à 5,25% sur 30 ans).

Après avoir délibéré le CM adopte cette solution comme étant la seule possible, tout en se déclarant dans l'impossibilité de trouver actuellement une solution pour le préfinancement des subventions à toucher.

2. Approbation définitive devis route Bourbach-le-Bas. Le maire présente:

- le devis définitif du 9 octobre 1964 couvrant la route de Bourbach-le-Bas. Ce devis s'élève à 270000 F, il a déjà été discuté et rejeté par le CM (séance du 7 novembre 1964).

- le rapport du 9 février 1965 de l'ingénieur des TEP.

- le maire rend compte de la réunion organisée par le sous-préfet de Thann et explique l'origine des dépassements constatés par rapport aux prévisions de ce même CM.

En définitive, tout en protestant à nouveau contre la défaillance du service des Ponts et Chaussées dans la surveillance et la direction des travaux d'aménagement de la route, le CM approuve contraint et forcé le devis qui lui est soumis.

3. Equilibre de la section extraordinaire. Pour permettre l'équilibre de la section extraordinaire, le CM donne son accord au prélèvement sur les recettes ordinaires d'un montant de 5886,71 F (budget primitif 1964) et 31828,26 F (budget supplémentaire 1964) soit au total 37714,97 F.

4. Approbation avenant Golly-Route Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas. Le maire présente l'avenant au marché sur adjudication du 25 mars 1963 passé avec l'entreprise Golly. Cet avenant porte le marché original de 118371F à 199054 F. Il fait apparaître ainsi un dépassement de 18840 F par rapport au 1er marché original de 118371 F et au 2ème devis de Golly de 61843 F, concernant l'élargissement à 5 mètres de la route (devis approuvé le 31 août 1963). Malgré ce dépassement le CM décide d'approuver cet avenant, les volumes de plus en plus élevés paraissent raisonnables.

5. Demande d'un emprunt. Le CM, devant les difficultés face au financement de la Route Bourbach-le-Bas a l'honneur de solliciter auprès de la Caisse de dépôts et consignations un emprunt de 35000 F amortissable en 30 ans (taux d'intérêt 5,25%). Les travaux d'aménagement de la route s'élèvent après augmentation du devis initial imprévue et imprévisible, à la somme de 270000 F. La commune a touché du FSIR 65400 F, il lui reste à toucher pour les années à venir la somme de 78000 F. La route sera donc subventionnée pour une somme totale de 143400 F représentant environ 53% de la dépense. D'autre part, la commune perçoit 20000 cts (valeur 0,8231) pour équilibrer son budget déjà chargé par 56000 F d'emprunts à court terme. C'est dans ces conditions, que seul un emprunt à long terme ne peut être envisagé.

6. Attribution de bois de service. Le CM décide pour l'exercice 1965 de réserver la totalité du bois de chauffage disponible comme bois de service. Il apparaît en effet que les quantités de bois de feu prévues (40 stères) d'après l'état d'assiette des coupes pour 1965 sont nettement insuffisantes. Le bois sera attribué comme suit: école 16 stères, mairie 16 stères, église 8 stères. L'achat d'un complément de combustible devra sans doute être prévu.

7. Allocation scolaire. Le maire rend compte que pour l'année 1965/66 il y a lieu de prévoir l'acquisition de 2 tables et 2 chaises individuelles pour l'école. D'autre part, depuis la réfection de la classe les anciens stores pare-soleil ont été enlevés vu leur vétusté et non remis en place.

Le CM décide donc d'acquérir les 2 tables et 2 chaises pour une somme de 128,60 F et le tissu nécessaire à la confection de rideaux, dépense évaluée à 100 F.

Procès verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et d'un adjoint du 21 mars 1965.

11 conseillers municipaux élus à l'élection municipale du 14 mars 1965 (*1er tour*)

Méthia Alphonse, Nussbaum François, Nussbaum Eugène, Muesser Charles, Ehlinger Albert, Buttiaux René, Lerch Emile, Fischer Jean, Beltzung Bernard, Nussbaum Adolphe et Nussbaum Arsène.

La séance a été ouverte sous la présidence de François Nussbaum, maire, qui après appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les nouveaux conseillers dans leurs fonctions. Tous présents sauf René Buttiaux qui a donné procuration à Charles Muesser de voter en son nom.

Nussbaum Adolphe, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil choisit pour secrétaire Marcel Basler.

Election du maire, 1er tour de scrutin

Le 1er tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11

Majorité absolue 6, ont obtenu

François Nussbaum 8 voix

Nussbaum Adolphe 1 voix

Méthia Alphonse 1 voix

Lerch Emile 1 voix

Nussbaum François ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Election de l'adjoint 1er tour de scrutin

Le 1er tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 11, ont obtenu

Muesser Charles 6 voix

Nussbaum Eugène 3 voix

Nussbaum Adolphe 1 voix

Muesser Charles ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé adjoint.

Commune de Bourbach-le-Haut

Numéro d'identification: 68046

Arrondissement de Thann

Canton de Masevaux

Date du dernier recensement de la population de 1962

Population municipale totale: 216

Nombre des électeurs: 68

Nombre des électrices: 80

Nombre total d'électeurs inscrits: 148

Conseil municipal élu en mars 1965: 11

MRP: 10

CNI: 1

Nombre de conseillers femmes (conseil sortant): néant

Nombre de conseillers femmes (conseil élu): néant

Moyenne d'âge des conseillers élus: 47

Nombre de conseillers nés après 1920: 5

Nombre de conseillers nés avant 1920: 1

Nombre de conseillers élus pour la 1ère fois: 2

Groupement auquel appartient la commune: Syndicat Intercommunal de Thann-Bitschwiller-Vieux Thann-Willer sur Thur et Syndicat intercommunal de voirie de Masevaux.

Maire: Nussbaum François né le 30.12.1923, administrateur de sociétés, MRP.

Adjoint: Muesser Charles, ouvrier d'usine, MRP.

Séance du 11 avril 1965

1. Approbation devis définitif Route Bourbach-le-Bas. Le maire présente au CM:

- Le devis définitif du 9 octobre 1964 concernant la route de Bourbach-le-Bas. Ce devis s'élève à 270000 F, il a déjà une fois été discuté et rejeté par le CM (séance du 7 novembre 1964).

- Le rapport du 9 février 1965 de l'ingénieur des TEP.

- Le maire rend compte de la réunion organisée par le sous-préfet de Thann et explique l'origine des dépassements constatés par rapport aux prévisions de ce même CM.

En définitive, tout en regrettant les conditions dans lesquelles sont intervenues les augmentations, le CM approuve le devis qui lui a été soumis.

2. Approbation facture Bohler. Le maire présente les factures de l'entreprise Bohler, ferronnerie de Masevaux. Ces factures concernent l'aménagement de la cour de l'école commencée en 1962. Aucun règlement n'est encore intervenu jusqu'à ce jour, le CM ayant refusé tout paiement avant l'achèvement définitif des travaux restés en suspens pendant presque deux ans. Le CM constate que ce jour les travaux sont terminés, il approuve les factures qui lui sont soumises et qui s'élèvent à:

- pose d'une marquise 388,00 F

- porte d'entrée 875,00 F

- Garde corps 1205,90 F soit au total 2468,90 F.

3. Cession de gré à gré de bois. Le CM estimant qu'il ne serait pas souhaitable pour la commune de laisser séjourner dans la forêt communale des bois invendus lors des adjudications, délègue au maire tous les pouvoirs afin de conclure des cessions gré à gré des bois invendus. Ces cessions ne pouvant toutefois pas dépasser une valeur de 10000 F. Ces pouvoirs sont valables pour la durée du mandat du maire.

4. Commissions municipales. Le maire explique au CM qu'il y aurait lieu de donner plus d'efficacité aux commissions municipales. Dans cette perspective il paraîtrait souhaitable de réduire le nombre de ces commissions pour éviter la dispersion.

Le CM approuve le plan de former 4 commissions, à savoir:

- Travaux et finances

- Agriculture
- Questions sociales
- Tourisme et fêtes.

Les conseillers municipaux sollicités acceptent de siéger dans ces commissions suivant le tableau ci-joint (?).

En outre Nussbaum François, Buttiaux René, Nussbaum Adolphe et Muesser Charles acceptent leurs fonctions de délégué de la commune au sein du conseil intercommunal à vocations multiples de Thann-Vieux Thann-Bitschwiller-Willer-Bourbach-le-Haut.

5. Déplacement d'un pylône électrique. Le maire rend compte que les terrains acquis lors de l'aménagement de la route de Bourbach-le-Bas sont devenus propriété effective de la commune. Vu leur situation ils pourraient immédiatement être utilisés comme terrains de construction pour habitations principales. Malheureusement le pylône de la ligne électrique alimentant le Baeselbach placé au centre des terrains les rend inutilisables pour l'instant. Le CM rappelle une fois de plus ses nombreuses demandes pour un plan sommaire d'urbanisme. En attendant que cette demande puisse être satisfaite il souhaiterait que les services de l'EDF étudient les possibilités de transplantation du pylône en question.

6. Route touristique. Le CM devant les difficultés financières résultant des charges démesurées qui incombent à la commune pour l'aménagement de la route de Bourbach-le-Haut/Bourbach-le-Bas, sollicite pour 1965 une subvention pour aménagement de Routes touristiques. Ce travail se montant à 270000 F a été subventionné comme suit:

- Tranche 1960 200000 F 20% = 40000 F
- Tranche 1964 30000 F 15% = 4500 F soit 45500 F;

reste à subventionner en 1965 une tranche de 40000 F de travaux.

7. Demande de subventions FSIR. Le CM a l'honneur de solliciter pour 1965 une subvention du Fonds Spécial d'Investissement Routier pour la route Bourbach-le-Bas/Bourbach-le-Haut. Il rappelle à ce propos que les dépenses totales se montent à 270000 F alors que les subventions déjà touchées se montent à:

- Tranche 1962 20000 F 55% = 11000 F
- Tranche 1963 80000 F 55% = 44000 F
- Tranche 1964 20000 F 55% = 11000 F soit 65000 F au total.

Il constate qu'il resterait à subventionner en 1965 une tranche de travaux de 150000 F. devant l'impossibilité de préfinancer les travaux désormais terminés, (le CM a contracté en plus de 65000 F d'emprunts antérieurs, un emprunt de 35000 F pour la route) il serait souhaitable que soient prises en considération pour le calcul de la subvention la totalité des dépenses restantes soit une tranche de 150000 F.

Séance du 13 juin 1965

1. Emprunt 35000 F C.D.C. Le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou l'une des caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,25% l'emprunt de 35000 F destiné à financer l'aménagement de la route Bourbach-le Haut/Bourbach-le-Bas et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1965.

2. Permis de construire- Schuffenecker Eugénie. Le CM examine la demande de permis de construire d'un garage de Mme Vve Schuffenecker Ferdinand et tire les conclusions suivantes:

- il ne formule aucune objection quant au bâtiment proprement dit,
- il aimerait avoir des précisions en ce qui concerne la voie d'accès du garage, en effet, l'aménagement de cette voie nécessitera de gros travaux de terrassement et la construction d'un mur de soutènement dont on ne parle pas dans le permis de construire, alors que placé au centre du village il risque d'apporter une note fort peu esthétique.
- il souhaite que les travaux d'aménagement de cette vois d'accès ne se fassent pas pendant les mois d'été, la terrasse du restaurant La Framboiseraie devenant inutilisable pendant les travaux.

3. Acquisition terrains-Rue du Grund. En complément aux délibérations du CM du 12 août 1962 et du 30 mai 1964, il est décidé que Lerch Emile, conseiller municipal, est chargé d'acquérir au nom de la commune les terrains appartenant aux héritiers des époux Nussbaum Alphonse-Fellmann et Nussbaum Edouard-Kuster.

En conséquence, Emile Lerch est autorisé de signer les actes de vente et en général toute pièce concernant ces acquisitions.

4. Protection du Rossberg. Le CM prend connaissance de l'arrêté du 10 mai 1965 concernant la protection du Rossberg ainsi que de la lettre du sous-préfet de Thann du 24 mai ayant le même objet. Le maire rend compte en outre des remarques du Ski-Club du Rossberg constatant que la circulation des voitures particulières n'a pas vraiment diminué malgré les interdictions édictées par les arrêtés des communes intéressées.

Le CM d'accord avec le Ski-Club du Rossberg qui se chargerait de ce travail, souhaite que: des barrières munis de cadenas soient implantées sur les chemins d'accès du Rossberg, une des clés des cadenas revenant à la commune et aux différents riverains.

- que les panonceaux délimitant la zone soient mis en place indiquant l'intérêt de la zone protégée. Le maire est chargé de prendre contact avec les responsables du Club Vosgien et de la Société d'Histoire Naturelle qui pourraient proposer un style de panneau et éventuellement les mettre en place.

- Le CM souhaite recevoir une documentation détaillée de la part du Service des Monuments et Sites ou toute autre instance compétente sur la flore et sur les espèces végétales rares de notre région.

La M.J.C. de Bourbach-le-Haut entreprenant une étude sur Bourbach-le-Haut, étude qui sera publiée d'ici la fin de l'année, se chargerait de diffuser les renseignements recueillis.

5. Demande de subventions. Le CM devant les difficultés financières résultant des charges démesurées qui incombent à la commune pour l'aménagement de la route de Bourbach-le-Bas, sollicite son inscription sur le programme des chemins touristiques 1966/1970 afin de toucher le plus vite possible une subvention pour l'aménagement de la route citée ci-dessus.

Le travail se montant à 270000 F a été subventionné en 1960 et 1964 pour un total de 44500 F. Reste à subventionner une tranche de 40000 F de travaux.

6. Rente complémentaire Ehlinger Bernard. Le CM prend connaissance des doléances de Ehlinger Bernard, ouvrier communal à temps complet, non titulaire. M. Ehlinger ne peut bénéficier de la rente complémentaire de l'IGRANIE, la commune n'ayant aucun agent titulaire, il ne peut non plus être affilié à un autre régime de retraite complémentaire. Cette situation est grave, M. Ehlinger n'a que 34 ans et perd un avantage social important, il a d'autre part donné toutes satisfactions au service de la commune et devrait rester après la

réfection du cadastre à son service. Or il ne peut pas être titularisé son salaire serait alors nettement trop bas.

Le CM propose donc que M. Ehlinger soit engagé par la Coop de Bourbach-le-Haut qui verserait à l'intéressé 800,00 F de salaire par mois et qui l'affilierait à l'UNIRS. Le nombre d'heures où M. Ehlinger travaille pour la commune seraient remboursés à la Coop à raison de  $800/200=4$  F + 35,25% (charges sociales) soit 5,50 F de l'heure.

Cette solution ne serait:

- pas plus onéreuse pour la commune,
- elle permettrait à la Coop de disposer d'un ouvrier les jours où le travail à l'extérieur n'est plus possible,
- M. Ehlinger bénéficierait de tous les avantages sociaux auxquels il a le droit de prétendre.

7. Participation Frais de fonctionnement C.E.G. Le CM prend connaissance de la note de frais concernant le fonctionnement du CEG de Masevaux. Par cette note la municipalité de Masevaux sollicite une participation aux frais de fonctionnement du CEG s'élevant pour Bourbach-le-Haut à 340,48 F.

Le CM constate que l'école primaire revient à la commune à:

- fournitures scolaires 400 F
- balayeuse, environ 400 F
- chauffage, électricité, eau environ 300 F
- elle dépense également la somme de 650 F pour le ramassage scolaire toute subvention déduite.

D'autre part depuis 1960 la commune a mis dans la construction scolaire environ 20000 F (subvention déduite), dans ces conditions il est à se demander si ces dépenses pourtant indispensables ne sont pas exagérées par rapport au budget communal.

Le CM constate d'autre part, que pour les problèmes scolaires propres à Bourbach-le-Haut (ramassage en particulier) la solidarité des autres communes n'a pas joué, dans ces conditions il est décidé:

- de payer pour 1965 les frais de fonctionnement sollicités comme les années précédentes, avec les réserves que ce sera la dernière année qu'une telle participation puisse être acceptée, à moins que d'ici l'année 1966 un syndicat intercommunal soit mis sur pieds étudiant dans son ensemble le problème scolaire de la vallée et s'occupant de la gestion du CEG des différents circuits de ramassages scolaires et de la construction éventuelle d'un CES nationalisé qui fait d'ores et déjà gravement défaut à la vallée.

8. Commissions des contributions directes. Le CM à l'honneur de proposer au directeur des impôts une liste de 24 contribuables dans laquelle pourront être désignés, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, formant la commission communale des impôts (contributions directes et cadastre).

Commissaires titulaires: Gendre Pierre Masevaux propriétaire de bois, Muesser Charles, Nussbaum Eugène, Lerch Emile, Fischer Jean, Nussbaum Arsène, Schmitt Henri, Ehlinger Albert, Nussbaum Léon, Méthia Alphonse, Beltzung Bernard et Nussbaum Adolphe.

Commissaires suppléants: Kaemerlen Alphonse Mulhouse propriétaire de bois, Lerch Bruno, Nussbaum César, Nussbaum Xavier, Schuffenecker Etienne, Nussbaum Arsène de Basile, Méthia Armand, Ehlinger Bernard, Nussbaum Georges, Nussbaum Paul, Eich Maurice et Nussbaum Emile.

9. Gestion 1964. Le CM approuve les excédents des dépenses et vote les crédits complémentaires nécessaires pour y faire face.

10. Compte de gestion.

Séance du 1er août 1965.

1. Concession sources. Le maire rend compte au CM que la délibération du 16 octobre 1960 approuvée le 12 décembre 1960 concernant la concession des sources sises sur le terrain communal n'a jamais été appliquée.

Le CM prenant note de la réfection des captages, accorde la concession d'une source:

- au Ski-Club du Rossberg pour un prix de 3F par an,
- à l'Association Familiale de Mulhouse pour un prix de 3F par an,
- à M. Welker Pierre, ferme Baeselbach pour un prix de 3F par an.

Les parties intéressées supporteront en plus les frais d'enregistrement des contrats. Les concessions sont accordées pour 9 ans à partir du 5 janvier 1966.

2. Congés payés. Le CM afin de simplifier le décompte des jours de congés payés décide de payer sous forme de versement unique les congés payés des ouvriers communaux. Ces congés payés sont calculés à raison de 1/12 des salaires bruts gagnés depuis l'entrée en fonction des ouvriers soit pour:

Ehlinger Albert, Salaires bruts totaux 4092,00 F,  $4092/12 = 341$  F.

Ehlinger Bernard, salaires bruts totaux 5809,87,  $5809,87/12 = 484,15$  F.

3. Conduite d'eau. Le CM souhaiterait que le Syndicat intercommunal de Thann-Vieux Thann-Bitschwiller, prenne à sa charge l'inscription au programme des travaux d'équipement et la réalisation du projet de la conduite d'eau de la commune de Bourbach-le-Haut, projet dressé par les services du Génie Rural de Thann.

Dans la conjoncture actuelle et la demande accrue de permis de construire ces travaux deviennent très urgents aussi le CM remercie-t-il d'avance le président du Syndicat de tout ce qu'il voudra faire dans ce domaine pour une réalisation rapide de travaux.

4. Voirie communale. Le CM décide:

- de confier au service des Ponts et Chaussées du Haut-Rhin la gestion du service de la voirie communale et rurale.
- de demander la participation des conducteurs de TPE à cette gestion.
- de fixer la rémunération du service, forfaitairement à 0,30 F par habitant.
- de dispenser le service des Ponts et Chaussées de la responsabilité pécuniaire et décennale.

Séance du 24 octobre 1965

1. Déneigement des routes. Le CM à l'approche de l'hiver qui s'annonce particulièrement rigoureux, s'inquiète du déneigement des deux routes desservant le village. Alors que le déneigement de la Route Joffre s'est fait l'hiver dernier à la satisfaction unanime, il n'en a pas été de même pour la route de Bourbach-le-Bas restée souvent impraticable ou dangereuse. Les dépenses engagées pour cette route et sa fréquentation justifieraient cependant un dégagement permanent sans compter qu'un séjour prolongé de la neige risquerait de causer des dégâts importants. Dans ces conditions le CM prie l'ingénieur des Ponts et Chaussées de bien vouloir:

- Effectuer le déneigement de la Route Joffre jusqu'au Hundsruck comme la saison dernière.

- En l'absence de moyens propres à la commune de dégager également en permanence la route de Bourbach-le-Bas, route devenue aussi importante pour la commune que la voie traditionnelle.

2. Commission d'aide sociale. Le CM désigne à l'unanimité comme membre de la commission administrative du bureau d'aide sociale: Lerch Emile, Méthia Alphonse, Muesser Charles et Fischer Jean.

D'autre part il y aurait lieu de remplacer 2 membres nommés par le sous-préfet, en effet Méthia Léonard a quitté définitivement la commune et Daegelen Xavier est décédé. Le CM propose en remplacement: Nussbaum Basile et Beltzung Henri. Etant entendu que Schmitt Henri et Nussbaum Paul restent en place.

3. Congés payés des ouvriers communaux. Suite à la délibération de ce même CM en date du 1er août 1965 et à la lettre du sous-préfet du 26 septembre 1965 le CM décide d'accorder aux ouvriers communaux une indemnité de congés payés égale au 1/16<sup>e</sup> de la rémunération brute perçue par eux durant leur service à la commune. Soit pour:

- Ehlinger Albert 422,43 F

- Ehlinger Bernard 586,47 F.

4. Logement bâtiments communaux. Le maire rend compte au CM de la demande de location du logement devenu vacant à la suite du décès de l'ancien locataire. Il s'agit du 2ème appartement de la mairie école. Cette demande lui a été adressée par Melle Schuffenecker Cécile. Le CM décide de louer l'appartement en question à cette personne moyennant un loyer de 25 F par mois. Le maire est autorisé de signer un bail de location aux conditions habituelles.

D'autre part le CM décide de mettre en application le loyer fixé le 13.12.64 concernant le 1er appartement. M. Herro Joseph payera donc à compter du 1er janvier 1966 un loyer de 40 F par mois.

5. Nomination de 2 ouvriers communaux. Le maire rend compte au CM qu'il a nommé à compter du 11 octobre 1965 M. Kniebihler Pierre et à compter du 13 octobre 1965 M. Zimmermann Louis comme ouvriers communaux (réfection du cadastre) et ceci à la suite de la démission de Ehlinger Albert et Bernard, qui ont quitté leur emploi le 30 septembre 1965. Le CM approuve ces 2 nominations et confirme le salaire horaire de 3 F accordé aux ouvriers nouvellement nommés.

6. Indemnité de Gestion-Receveur municipal. Au terme des règlements en vigueur et compte tenu de la révision, l'indemnité est fixée à 29 F par an. Le CM considère que cette indemnité peut être allouée à Melle Kachler Jacqueline pour la durée de son intérim en tant que receveur municipal de la commune.

7. Création d'un Syndicat intercommunal à Masevaux. Suite à la lettre du maire de Masevaux concernant la constitution d'un syndicat intercommunal pour les affaires scolaires, le CM réaffirme sa position prise lors de sa séance du 13 juin 1965 où la création d'un tel syndicat a été demandé avec insistance.

Le CM souhaiterait d'ailleurs que dès sa constitution ce syndicat soit conçu à " Vocations Multiples " ayant notamment comme premières attributions:

- les affaires scolaires
- le tourisme et l'aménagement des sites
- les loisirs et problèmes des jeunes

- la voirie.

8. Enlèvement des ordures ménagères. Le maire soulève une fois de plus le grave problème de l'enlèvement des ordures ménagères en donnant le compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal de Thann-Bitschwiller-Vieux Thann, où cette question est à l'étude. Le CM conscient qu'il faut enfin trouver une solution à ce problème propose avant de prendre une décision définitive vis à vis du syndicat intercommunal que l'aide de la commune de Masevaux soit sollicitée.

Il désirerait notamment savoir si le maire de Masevaux serait évidemment d'accord d'organiser un ramassage des ordures ménagères dans la commune de Bourbach-le-Haut, à quelle fréquence de ramassage serait possible et quelles seraient les contributions des particuliers et éventuellement de la commune.

Il serait naturellement également possible d'évoquer cette question au sein du syndicat intercommunal futur auquel on pourrait donner cette attribution.

9. Concours des ingénieurs du service du Génie Rural. Le maire expose au CM qu'il y aurait lieu de confier aux ingénieurs du service du Génie Rural l'étude du projet et la surveillance des travaux d'aménagement du chemin dit Grundweg à Bourbach-le-Haut. Le CM après avoir délibéré, sollicite le concours occasionnel des ingénieurs du service du génie Rural pour l'étude et la direction des travaux d'aménagement du Grundweg dans les conditions prévues par les lois...

10. Situation économique dans la vallée. Le CM réuni en séance (extra) ordinaire s'est penché, à la demande du maire, sur la situation économique de la vallée en voie de dégradation rapide, en particulier dans l'établissement de la SACM et la SDM, malgré le projet de fusion, opération devant prendre effet seulement au 1er janvier prochain. Le textile, lui aussi, mêlé et entraîné dans ce cycle régressif par la crise en général, résistant avec beaucoup de peine et grâce à la fermeté de leur direction au courant, ne pouvait éviter une réduction d'horaire, entraînant la diminution des revenus de nos ouvriers et de leurs familles.

Mais il y a plus grave encore. La SACM, tributaire du textile comme son plus important client, ne pourra retrouver son équilibre ou sa reprise, tant que cette branche industrielle n'arrive pas à franchir le cap actuel. Du fait de cette dépendance économique, de la limitation du marché et de la consommation des produits de fabrication de l'un à l'autre, la moindre régression s'étend inévitablement aux deux activités. Aussi du fait de la composition de l'effectif ouvrier occupé à 80% d'un total de 4000 personnes dans ces deux activités, une crise de ce genre frise la catastrophe et si elle peut encore une fois être évitée de justesse son passage laisse néanmoins des traces profondes et pour n'en citer un cas d'espèce, relevons les signes de dépopulation ressentis ces derniers temps. On constate d'autre part, en particulier dans les milieux de nos jeunes que dans les circonstances actuelles, ce n'est plus le seul attrait de la vie urbaine qui provoque ces départs, mais ces décisions sont davantage prises sous l'effet de l'incertitude des lendemains que nous avons connus trop fréquemment ici.

Le CM conscient de ce drame et soucieux de l'avenir de la commune et également de la vallée, demande aux pouvoirs publics:

- d'accorder une attention particulière à la situation sérieuse de Masevaux et de la vallée, de son économie durement éprouvée proche de l'effondrement.
- de reconnaître au Canton de Masevaux le bénéfice des avantages réservés aux régions menacées de sous-développement.

- de promouvoir et faciliter l'implantation de nouvelles branches d'industrie capables de suppléer aux insuffisances industrielles actuelles et pouvant résorber outre la main-d'œuvre touchée par les licenciements ou supportant difficilement la réduction d'horaire, aussi celle de nos jeunes qui ne trouveront avec la persistance d'une telle situation, à court d'emploi.
- tient à souligner avec force que l'évolution démographique exige la création de 60 emplois nouveaux par an.
- déplore enfin que la vallée ait perdu en 3 ans 293 postes de travail, ce qui est énorme par rapport à l'effectif ouvrier dénombré en 1962.
- tient à fournir comme preuve supplémentaire de l'affaiblissement du potentiel économique de la vallée, la chute du nombre d'emplois à la SACM et SDM depuis 1962:

|            | SDM         | SACM |
|------------|-------------|------|
| 1.02.1962  | 219 emplois | 274  |
| 1.03.1963  | 219         | 249  |
| 1.10.1964  | 122         | 198  |
| 1.09.1965  | 109         | 146  |
| 13.09.1965 | 106         | 132  |

- il estime que l'usine abandonnée au Pont d'Aspach, particulièrement bien placée du point de vue implantation, est un scandale public.

Séance du 5 décembre 1965

1. Vente de terrains de construction. Le maire expose au CM les perspectives démographiques assez sombres pour les prochaines années. Le CM afin d'encourager l'implantation de nouvelles familles dans la commune décide de mettre en vente deux parcelles de terrain de construction de 7,15 ares chacune. Ces terrains ont été acquis lors de la construction de la route de Bourbach-le-Bas (non encore numérotés dans le nouveau plan cadastral).

Les terrains seront cédés aux conditions suivantes:

- Prix 3500,00 F la parcelle (la commune donnant 500 F de prime à la construction revient en réalité à 3000 F).
- Servitudes, l'acte de vente ne sera définitif que si dans un délai de 2 ans après la signature un permis de construire de résidence principale est obtenu.
- les acquéreurs paieront tous les frais et taxes concernant les actes de vente.

Le maire est chargé de trouver des amateurs pour le lotissement, il est autorisé de signer au nom de la commune les actes de vente aux conditions précitées.

## 2. S.I.V.M.

Le CM prend connaissance de la demande d'affiliation des communes de Willer sur Thur, Leimbach et Rammersmatt au syndicat intercommunal à vocations multiples de Thann-Bitschwiller lès Thann-Vieux Thann-Bourbach-le-Haut.

Le CM se félicite de la décision prise par ces communes ainsi que celle du SIVM de les admettre en son sein, décisions qu'il approuve à l'unanimité.

## 3. Budget supplémentaire 1965-Budget primitif 1966.

Le CM décide d'approuver le budget supplémentaire 1965: dépenses réelles 31611,38 F, recettes réelles 39753,25 F.

Et approuve également le budget primitif 1966: dépenses réelles 139603,14 F, recettes 139603,60 F

4. Rue Saint Michel.

Le CM, sur proposition du maire décide que l'ancienne " Rue Principale " soit dénommée sur les plans cadastraux en voie de renouvellement " Rue Saint - Michel " .